

1) Vie municipale

Les encombrants de nouveau ramassés (03/01/2015)

En 2015, il y a du nouveau pour le ramassage des encombrants. En effet, la communauté d'agglomération belfortaine (Cab) prend le relais pour assurer ce service. A partir du 5 janvier, les habitants de la commune peuvent faire enlever les gros mobiliers et électroménagers devant leur domicile. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous en appelant la Cab (03.84.54.24.24) ou de remplir un formulaire sur internet.

Ce service gratuit s'adresse à tous les habitants de la Cab et notamment à celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se rendre en déchetterie. Les encombrants sont exclusivement des objets très volumineux, ne rentrant pas dans un véhicule particulier : gros électroménager, canapé, armoire, literie...

En revanche, les gravats, déchets verts, produits dangereux, pneus et cartons ne seront pas ramassés. Ils doivent être apportés en déchetterie. Les deux déchetteries de la Cab continuent de fonctionner et doivent être privilégiées.

Outre le fait de faciliter la vie de bon nombre d'habitants qui souhaitent se débarrasser d'objets volumineux, l'objectif de la Cab est aussi de réduire le nombre de dépôts sauvages. Désormais, les personnes malintentionnées n'ont plus aucune excuse pour abandonner ses encombrants sur le trottoir : le ramassage des encombrants comme les déchetteries sont des services gratuits.

Attention, toutefois, les dépôts d'encombrants ne respectant pas les modalités de rendez-vous sont considérés comme des dépôts sauvages et sont donc verbalisables conformément à l'article 632-1 du Code pénal.

Pour faire ramasser ses encombrants, prendre rendez-vous auprès de la Cab au 03.84.54.24.24 ou sur www.agglo-belfort.fr

- Pour les autres déchets, les déchetteries de la CAB, sont à privilégier. La déchetterie de Châtenois-les-Forges est ouverte du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Le samedi de 9 h à 17 h (18 h en période estivale). Celle de Danjoutin, ZAIC du Grand Bois, est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Le samedi de 9 h à 17 h (18 h en période estivale).

Nous Sommes Tous Charlie (8/01/2015)

Près de 2.000 personnes rassemblées à Belfort

Entre 1.500 et 2.000 personnes se sont rassemblées, ce midi, place d'Armes à Belfort pour rendre hommage aux victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo et défendre la liberté d'expression. Aucune prise de parole n'a eu lieu et la foule est restée immobile pendant un quart d'heure tandis que les cloches de la cathédrale Saint-Christophe sonnaient le glas. Ce rassemblement, organisé à l'appel de la mairie de Belfort et du conseil général du Territoire de Belfort, a réuni de nombreux élus toutes tendances politiques confondues, ainsi que les représentants de toutes les religions monothéistes. De nombreuses personnes, parmi lesquels on dénombrait beaucoup de jeunes, portaient un écriteau sur lequel était inscrit « Je suis Charlie », tandis que les autres tendaient un stylo, le bras tendu, en silence.



Tirage au sort des affouagistes (17/01/2015)

Tirage au sort des affouages pour Mézéré et Morvillars

17/01/2015

Les deux commissions des forêts des communes de Mézéré et de Morvillars ont reçu quarante-quatre affouagistes des deux communes à la mairie de Morvillars pour procéder au tirage au sort des lots de bois d'un volume

de 8 à 10 stères chacun.

Jean-François Boichard, premier adjoint de la mairie de Morvillars, après avoir salué et remercié les personnes présentes, leur a présenté de bons vœux pour l'année 2015 et demandé à

tous de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des tristes événements des jours précédents. Ensuite, avant de passer au tirage au sort des lots, il a rappelé les différentes formalités à remplir, les règles de sécurité et d'organisation pour l'exploitation des affouages.

Le comité des bois de chaque commune était composé de :

Pour Mézéré : Rafaël Rodriguez (maire), Frederic Tassetti, Jean-Pierre Schmitt, Guy Emile, Evelyne Poinssot, Christian Burget et Francis Lefevbre.

Pour Morvillars : Françoise Ravey (maire), Jean-François Boichard, Michel Graehling, Vincent Spadaro, Virginie Regnault, Caroline Camozzi, Michèle Claisse, Jean-Daniel Treiber, Frédéric Florenson, Raymond Taillard, Quentin Dietsch.



■ Jean François Boichard (Morvillars) et Jean-Pierre Schmitt (Mézéré) ont ouvert la séance.

Dans les starting-blocks malgré tout (19/01/2015)

Vœux : « Dans les startings » malgré tout

19/01/2015

Sobre : vin chaud, café, brioches, la cérémonie des vœux de vendredi dernier s'est trouvée dans l'air du temps et des événements tragiques vécus par notre pays.

Et le maire, Françoise Ravey, n'a pas manqué de montrer sa consternation devant l'irréversible, l'horreur, la barbarie de cette tragédie avant de dire qu'elle avait « aussi réveillé nos valeurs républicaines ». Des valeurs un peu battues en brèche, puisqu'après avoir passé en revue les points forts de 2014 -largement évoqués dans nos colonnes puisque notre quotidien a consacré près de 200 articles à la commune- elle devait selon sa propre expression « pousser un coup de gueule » manifester sa déception.

Un coup de gueule d'abord à propos des dégradations que sont les tags, les vitres brisées, les déchets et les cannettes éclatées. « Les élus crient stop aux incivilités et aux dégradations et à l'argent bêtement dépensé » a-

t-elle dit. Avant de manifester sa déception « devant le peu de participation de la population aux diverses manifestations organisées dans la commune ». Et de prendre pour exemple la fête du timbre à laquelle tous les écoliers avaient été invités individuellement avec un cadeau à la clé : « Sur les cent cinquante invitations seuls dix élèves sont venus ». Une belle déception ressentie aussi sur d'autres manifestations qui conduira la municipalité « à réduire la voilure l'an prochain ».

Beaux projets

Reste que cela ne saurait malgré tout entamer le dynamisme du maire, et de son équipe, qui dispose dans ses cartons de beaux projets pour 2015. Avec d'abord un projet de grande envergure qui concerne le parc du Château et la sécurisation de la rue du Stade. Un investissement mené tambour battant dans le cadre du plan de re-



■ Beaucoup de monde pour ces vœux qui devaient au départ se tenir à l'extérieur autour d'un brasier de sapins.

lance des travaux publics dont le montant est estimé à 500 000 euros avec, l'espère Françoise Ravey, 70 à 80 % de subventions. L'autre chantier concerne la toiture de l'église avec là aussi quelque 270 000 euros de travaux à

partager avec Méziré. L'opération zéro pesticides - à laquelle les particuliers pour le bien de tous sont appelés à adhérer- le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle et la récente acquisition de l'ancienne gare figurent aussi au rang

des priorités comme l'est aussi l'équilibre des finances communales. Un maître mot pour le maire qui avoue qu'il s'agit aujourd'hui « de ne pas gérer les affaires communales en bon père de famille mais plutôt en sportif avec toujours les pieds dans les starting-blocs.

Une nouvelle Marianne à la mairie (21/01/2015)

Une nouvelle Marianne à la mairie

21/01/2015

La Marianne que viennent de recevoir les élus de la commune ne ressemble à aucune autre de celles qui peuvent exister dans les 36.766 autres municipalités de France. Et pour cause ! Elle est le fruit de la création de Catherine Poyer, responsable de l'Espace création sculpture.

« L'idée m'est venue en découvrant la photographie d'une jeune fille qui chantait. La photo m'a plu et c'est en la sculptant que m'est venue l'idée qu'elle ferait une superbe Marianne », explique la créatrice.

Faite de plomb, sa Marianne semble crier, mais avec son bonnet phrygien reste une figure allégorique de la République française, incarnant la République et ses valeurs, souvent malmenées ces derniers temps.

A la mairie de Morvillars, il n'existait jusque-là que la Marianne de la IV^e République, comme si le temps s'était arrêté. Pour Françoise Ravey, cette nouvelle Marianne incarne « le bond en avant, la modernité, la Révolution française mais aussi la révolution de 2011 à Morvillars. »

L'espace création sculpture

► L'espace-création sculpture a été créé en 1995 par Jean-Marc Müller. Aujourd'hui, l'atelier compte sept adhérents, encadrés par Christian Mermet, un sculpteur confirmé. Les sculpteurs utilisent diverses techniques et différents matériaux parmi lesquels on peut citer la pierre, le marbre, le bois, le métal, mais aussi des objets de récupération, comme le fait Catherine Poyer. Tous les membres exposent à titre individuel dans toute la région. L'atelier fonctionne chaque mercredi soir, au château, de 18 h 30 à 21 h.



■ Catherine Poyer et sa Marianne au visage bleu pour symboliser la République.

Fin de la convention avec les Francas (20/01/2015)

Périscolaire : fin de la convention avec les Francas

20/01/2015

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont notamment débattu de la question du maintien de la convention avec les Francas. La commune est en effet liée aux Francas par une convention pour l'organisation de l'accueil périscolaire, convention par laquelle ces derniers mettent notamment à disposition un directeur pour la gestion de l'accueil. Mais, et ce n'est un mystère pour personne, la situation financière de la commune est toujours fragile, d'où la nécessité de chercher à faire encore et toujours des économies sur les différents chapitres du budget.

C'est la raison pour laquelle la commune envisage de gérer en direct le service d'accueil périscolaire. Françoise Ravey a expliqué que la municipalité s'orienterait vers le recrutement d'un directeur directement par la commune, ce qui permettrait de réduire les coûts. Et de rappeler encore que les charges « ont encore été à la hausse avec la mise en place des nouveaux temps d'accueil liés à la réforme des rythmes scolaires et que cette décision, mûrement réfléchie, a fait l'objet d'interrogations récurrentes des élus ». Reste que la commune dispose encore d'un peu de temps puisque la convention n'arrive à échéance que le 30 juin 2015.

« Cette nouvelle organisation, souligne encore le maire, ne modifiera pas le servi-



■ La commune va gérer directement le service d'accueil périscolaire à la rentrée de septembre.

ce périscolaire qui continuera d'être assuré dans les mêmes conditions aux mêmes heures et jours d'ouverture. » Enfin, un courrier d'information sera envoyé rapidement à tous les parents utilisateurs du service afin de les rassurer

quant à sa pérennisation malgré le non-renouvellement de la convention.

Pour le reste des dossiers traités lors du conseil municipal, la commune va opter pour la sauvegarde externalisée de ses données informatiques via le Siagep, tan-

dis que la même structure sera chargée de réaliser l'avant-projet d'enfouissement des réseaux rue du stade.

On notera encore que l'affouage vient d'être délivré sur les parcelles 25, 28 et 32 de la forêt intercommunale

Morvillars/Méziré et que 44 affouagistes se sont inscrits, dont 26 Morvellais, pour 420 stères au total.

Enfin, les élus ont encore accordé un dégrèvement de taxe foncière vis-à-vis d'une entreprise de la commune en difficulté.

Une nouvelle directrice générale des services (23/01/2015)

Une nouvelle directrice générale des services

23/01/2015



■ Cécile-Marie Poirot (au centre) a pris ses nouvelles fonctions depuis le début de l'année.

Depuis le début de l'année, Cécile-Marie Poirot a succédé à Christine Chrétien, qui a rejoint la mairie de Bart, au poste de directrice générale des services.

Belfortaine d'origine, la nouvelle venue occupait jusqu'ici une fonction similaire à la

communauté de communes de Thann-Cernay.

On notera aussi l'arrivée dans le personnel communal de Virginie Salvador en qualité d'agent technique à la restauration scolaire et au temps d'activités périscolaires. Elle remplace Nathalie Belon.

Quand Marianne l'ouvre (07/02/2015)

UN JOUR, UNE HISTOIRE

Morvillars (90) Une étonnante Marianne a pris place dans le hall de la mairie de la commune du Territoire de Belfort. À la grande joie du maire, Françoise Ravey

Quand Marianne l'ouvre

« EXUBÉRANTE MAIS PAS EXTRA-VAGANTE. » La Marianne de Morvillars ne fera certes pas autant de bruit que celle de Quimper qui, l'été dernier, avait dû être enlevée, la faute à une poitrine généreuse. Il n'empêche, elle ne « laisse pas indifférente », explique Françoise Ravey, maire de cette commune du sud du Territoire de Belfort. « Certaines personnes sont dubitatives, d'autres déstabilisées. » « D'autres n'aiment pas du tout », ajoute sa créatrice Catherine Poyer.

Cette dernière préside l'Espace création sculpture dont l'atelier est installé dans le château de Morvillars. « L'idée d'offrir une œuvre à la commune qui nous permet d'utiliser ce local me trottait dans la tête depuis longtemps », explique-t-elle. Pas forcément une Marianne. À la base, c'est une photo d'une jeune fille qui chante, et qui inspire Catherine Poyer. Naît une sculpture d'esprit plutôt ethnique. « En la sculptant m'est venue l'idée qu'elle ferait une Marianne intéressante. »

De son côté, Françoise Ravey songeait à ce que la commune s'offre une œuvre qu'elle installerait à la mairie : « On pensait à un coq, animal symbolique. »

Elle a des choses à dire

Et puis, à l'automne dernier, Catherine Poyer est arrivée avec sa Marianne, son visage en plâtre, bouche grande ouverte, et son bonnet phrygien fait à partir d'une plaque de plomb. Un bonnet « ébouriffé qui rappelle qu'elle n'a pas eu une vie facile. » Exubérante donc, à l'image de sa créatrice, mais pas extravagante. « Dans chacune de mes créations, il y a quelque chose de vieux, qui a un passé, une mémoire. Là, c'est cette feuille de plomb », éclaire la présidente de l'ESC qui glisse : « Pour mon travail, je récupère toutes sortes de vieilleries. »

« Si elle a la bouche ouverte, c'est qu'elle a des choses à dire. Elle chante ses joies, ses peines. Elle l'ouvre comme une guerrière. Marianne, c'est une va-t-en-guerre », poursuit-elle. « Mais elle est apolitique, il n'y a pas de connotations. » « Avec les évé-



■ Catherine Poyer a offert sa Marianne à la municipalité de Morvillars conduite par Françoise Ravey (à gauche).
Photo Christine DUMAS

nements de janvier, elle a toutefois quelque chose de prémonitoire. On peut voir dans cette bouche ouverte un cri de douleur », avance encore le maire.

« Nous avons une Marianne datant de la IV^e République. Un buste classique. Plusieurs habitants m'ont déjà fait la réflexion que la représentation n'était plus forcément au goût du jour. » Pour autant, Françoise Ravey ne voulait pas d'une autre Marianne d'un blanc immaculé. « Cela donne l'idée d'une femme en sucre, fragile, alors que Marianne a morflé. »

Quant à la couleur bleue du visage, c'est un « clin d'œil au film Avatar de James Cameron. J'ai aimé l'idée d'un monde de paix », note encore Catherine Poyer. Aujourd'hui, la Marianne, qui est « le tout

premier cadeau fait à l'équipe municipale depuis son installation en 2011 », est confortablement installée dans le hall de la mairie « au vu et au su de tout le monde », après sa « première sortie officielle », à l'occasion de la cérémonie des vœux. « Mais elle va voyager dans différents endroits et elle sera à côté de moi, lors des mariages et des noces d'or », s'enthousiasme Françoise Ravey.

Nul doute qu'elle attirera l'œil et fera se délier les langues. « L'art, c'est ça. Cela doit faire causer, bousculer les conventions », termine Catherine Poyer. Et au maire de conclure : « Cette Marianne est comme sa créatrice, elle ose. Je l'ai accueillie avec plaisir à la mairie. Je l'adore. »

Laurent ARNOLD

Morvillars Une Marianne qui ne laisse pas indifférent

En dernière page



■ Catherine Poyer a offert sa Marianne à la municipalité de Morvillars pour le plus grand plaisir du maire, Françoise Ravey (à gauche).
Photo Christine DUMAS

C. M. : le centre changera de physionomie (13/02/2015)

Conseil municipal : le centre changera de physionomie

13/02/2015

C'est un aménagement considérable du centre qui se prépare. Lundi soir, les élus ont en effet approuvé le plan de financement de ce projet dont le coût s'élève, selon le premier chiffrage, à 704.000 €. Le projet, dont les travaux vont démarrer avant fin mars, concerne la réalisation d'un carrefour sécurisé sur la RD 23 et l'accès au parc du château, au collège, aux écoles et à tout ce qui gravite autour.

Ainsi, le Bureau du paysage, chargé de l'étude, prévoit l'élargissement de l'entrée du parc, la suppression du mur qui longe la rue, le marquage visuel et physique du carrefour avec notamment un plateau surélevé. L'aménagement et la desserte du parc verront la réalisation d'un vaste espace dédié aux bus et aux stationnements sécurisés, tandis que des aménagements interviendront aussi à hauteur de la rue de la Fontaine-Aux-Votx. « Nous avons fait vite car il fallait que les dossiers soient montés avant le 31 mars dans le cadre du plan de relance du BTP et sans ce plan nous n'aurions pu mener à bien ce projet » a souligné Françoise Ravay.



Le parc du Château et ses abords feront peau neuve pour une meilleure sécurité.

De fait, car la commune ne va déboursier que 125.000 €, avec d'importantes subventions du Département, de la Région, de la CAB, de l'État notamment. « Nous en profiterons pour enfourer les réseaux secs, passer les fourreaux numériques pour le haut débit et prévoir l'installation de feux tricolores si le besoin s'en fait sentir par la suite ».

Pour démarrer les travaux, 100.000 € seront débloqués sur les 150.000 accordés à la commune dans le cadre du

fonds de concours d'aide aux communes de la CAB.

Toujours au chapitre des travaux, les élus ont encore bouclé le financement de réfection du toit de l'église. L'estimation des travaux s'élève à 185.000 € dont 31.000 € à la charge des communes de Morvillars et Méziré. Et comme pour les travaux de mise aux normes qui viennent d'être effectués, un recours au mécénat public via une souscription avec la Fondation du Patrimoine sera lancée ce printemps.

Les petits dossiers du conseil

- **Urbanisme** : Après l'abaissement du seuil de mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des documents d'urbanisme, c'est la CAB qui instruit désormais ceux-ci à partir du 1^{er} juillet prochain. Huit personnes seront affectées à ce service avec un budget de 184.000 €. Et à propos d'urbanisme, des démarches sont entreprises pour transformer le plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme conformément à la loi.

- **Conseil de la CAB** : suite aux élections municipales de Bavilliers, le rééquilibrage de la représentation en faveur des petites communes mis en place à la CAB n'est plus légal. Du coup, une dizaine de communes

vont perdre un représentant dont la commune de Morvillars et Françoise Ravay siègera désormais seule à la CAB.

- **Économies d'énergie** : le Syndicat d'aide à la gestion des équipements publics poursuit sa politique d'encouragement aux économies d'énergie en faveur de l'éclairage public. Ainsi, les lampes à vapeur de mercure seront remplacées par des ballons fluorescents grâce à une aide de 80 %. Dix lampes dont le coût unitaire est de 400 € seront remplacées rue de la Guinguette.

- **Loyer** : le loyer de logement communal sera revu à la baisse compte tenu de sa vétusté, tandis que les conditions locatives du logement de la gare SNCF, dont

la commune est maintenant propriétaire, seront maintenues en faveur de l'agent SNCF.

- **Programme ONF** : deux parcelles verront des travaux de dégagements ou de plantation avec notamment la mise en place de 1.100 plants de chênes sessiles pour une somme de 7.100 €.

- **Bulletin** : le numéro 5 du bulletin communal est paru. Outre le mot du maire, on y trouve l'éventail des travaux en cours, le point sur les activités périscolaires, un dossier sur l'eau et les commémorations du centenaire de la Grande Guerre avec un dossier spécial de Patrice Boufflers sur la nécropole.

Enfin une large rétrospective de l'année en images y figure aussi.

Grandvillars 13/02/2015

Grandvillars, Angeot, Autrechêne, Bessoncourt, Bethonvilliers, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Cunelières, Eguenigue, Fontaine, Fontenelle, Foussemagne, Frais, Froidefontaine, Grosne, Lacollonge, Lagrange, Larière, Menoncourt, Méziré, Montreux-Château, Morvillars, Novillard, Petit-Croix, Phaffans, Recouvrance, Reppe, Suarce, Vauthiermont, Vellescot.

Le nouveau canton de Grandvillars (13/02/2015)

Les collégiens retrouveront leur salle de sport (15/03/2015)

Les collégiens retrouveront leur salle de sport

15/03/2015

Séance matinale pour les élus de Morvillars qui se sont retrouvés hier pour délibérer sur une série de conventions urgentes à prendre.

La première concerne l'utilisation des locaux communaux et en particulier la salle d'exposition qui jouxte le gymnase. Cette convention met fin ainsi à une situation quelque peu conflictuelle qui privait depuis quelques semaines deux classes du collège de cette salle d'exposition pour faire du sport.

Il faut dire qu'au départ la commune avait mis à disposition cette salle temporairement sans convention particulière et sans que le syndicat de gestion du collège qui regroupe sept collè-

ges ne se positionne sur la question des charges. Or celui-ci a catégoriquement refusé en fin d'année dernière de participer à ces frais de fonctionnement. Une situation de blocage évoquée dans notre édition du 11 février dernier et sur laquelle Françoise Ravey, maire, se défend avec force : « Nous ne sommes pas à l'origine du problème, la commune a connu de grosses difficultés, elle ne peut prendre en charge les coûts d'utilisation de cette salle devenue régulière avec l'augmentation des effectifs du collège. »

Et ce dès lors où, dans les autres collèges du département, ces charges sont prises en charge par le Département. Une question

d'équité explique encore Françoise Ravey qui n'est pas sans avoir pesé sur sa décision de se présenter aux élections départementales de dimanche prochain.

Il aura fallu cet épisode, explique de son côté Lydie Baumgartner, adjointe à l'éducation, pour qu'une réunion intervienne avec le conseil général et que ce dernier verse une somme de 1500 euros par an pour prendre en charge les coûts de mise à disposition.

Cette convention permettra donc aux élèves de rejoindre la salle dès la semaine prochaine mais aussi de sécuriser son utilisation après avis de l'inspection académique, limitée pour l'heure au tennis de table et à la boxe éducative.

Un fief chevènementiste (17/03/2015)

Départementales Le canton de Grandvillars

Un fief chevènementiste

17/03/2015

AVEC SES 33 COMMUNES le nouveau canton de Grandvillars, tout en hauteur, ressemble un peu à une cheminée. La circoscription électorale associe les anciens cantons de Fontaine et de Grandvillars, à quelques ajustements près. Toutefois, ce nouveau département dans le canton de Châleuil-les-Berges et Denuvy dans celui de Valdoie. Fontaine, Novillard et Autrechère quittent l'ancien canton de Banojouin, qui de toute façon n'existe plus, pour devenir grandvillais.

Important en nombre de communes, et en surface, le canton, à dominante rurale, l'est moins en nombre d'habitants. Les problèmes industriels sont cependant bien présents, avec le secteur de Grandvillars et l'Atelier de Fontaine.

Deux anciens cantons historiquement à gauche

L'ancien canton de Fontaine, qui disparaît donc, était à gauche depuis 1976 et Antoine-François, premier vice-président sortant PS du conseil général, élu au Département depuis 1990, ne biquerra pas, cette fois-ci, un siège de titulaire.

Le conseiller général sortant du canton de Grandvillars est Christian Rayot, maire de Grandvillars depuis 1989 et actuel président de la communauté de communes du Sud Territoire (CST). M. Rayot a été élu au Département en 2008 sous l'étiquette « République de progrès », une formule faite pour lui seul, qui exprime en résumé son ralliement à Jean-Pierre Chevènement.

De ce point de vue, ce canton est particulier: il faut remonter à 1970 pour y trouver un élu de droite (un membre de la famille Visslard). Si, voici quarante-cinq ans maintenant, Jean-Montréal a



Le nouveau canton de Grandvillars est issu de la fusion des anciens cantons de Grandvillars et de Fontaine. Photo: Lionel WADAM

été élu sous une étiquette centriste, il a rapidement rallié Chevènement et l'a suivi au PS au MDC puis au MRG. Bref, depuis l'arrivée de Jean-Pierre Chevènement dans le Territoire de Belfort au début des années 1970, ce canton n'a jamais cessé d'être représenté par un chevènementiste.

Le canton de Grandvillars a même été le principal enjeu des cantonales de mars 1994, lorsque la présidence chevènementiste du conseil général ne sunit qu'à un siège, celui de Jean-Montréal. À l'époque, l'adversaire du maire de Morvillars était le maire de Grandvillars, soutenu par le RPR et l'UDF. Un certain... Christian Rayot.

Depuis, ce dossier a épousé les idées de Chevènement, particulièrement sur l'Europe.

Christian Rayot, fortement impliqué dans le secteur, met en avant ses origines populaires pour dénoncer une politique européenne néolibérale et inactive pour le monde ouvrier, et s'attache surtout à parler de gestion locale des aides et des services. Il insiste sur le nécessaire soutien de la politique départementale à la politique industrielle locale.

Un binôme Ravey-Bisson à droite

Face à lui, la droite présente un binôme consistant par Françoise Ravey (sans étiquette), maire de Morvillars et vice-présidente de la Communauté de l'agglomération belfortaine, et Yves Bisson (UMP), maire de Novillard. Ils plaident également pour un soutien à l'économie mais demandent aussi une autre gestion du

conseil général, trop dépendant à leurs yeux, en frais de personnel. Ils proposent que le versement de l'RSA soit assorti, pour les bénéficiaires, d'un engagement d'activité au profit de la collectivité.

Le Front national sera représenté par Patrick Jeannot, le secrétaire départemental du parti de Marine Le Pen dans le Territoire de Belfort, et Isabelle Roy. Parmi leurs propositions locales figurent la sécurité dans les collèges, l'arrêt du subventionnement des associations communautaristes ou politisées et « la lutte contre la fraude sociale et les recours abusifs au RSA ».

Ce canton, enfin, présente une autre particularité: c'est une des quatorze départements où se présentent des candidats de l'Union populaire républicaine (UPR), Jonathan

Canton de GRANDVILLARS



Les candidats

- Voici les quatre binômes en lice:
 - Christian Rayot (Républicain de progrès), maire et conseiller général sortant de Grandvillars, président de la CST, Isabelle Mougin (société civile).
 - Françoise Ravey (sans étiquette), maire de Morvillars, vice-présidente de la Cab, Yves Bisson (UMP), maire de Novillard, président de Stagg.
 - Patrick Jeannot (FN), Isabelle Roy (FN).
 - Jonathan Varlet (UPR), Aurélie Meach (UPR).

Philippe PLOT

Le « bon sens » avant tout (20/03/2015)

Départementales

Canton de Grandvillars

Le « bon sens » avant tout 20/03/2015



■ Yves Bisson, Sabine Gay, Françoise Ravey, et Fabrice Jacques
(de g. à dr.)

Photo DR

DANS LE CANTON de Grandvillars, le binôme soutenu par l'UMP, le Mouvement démocrate, l'UDI et Génération écologie, réunit Françoise Ravey (sans étiquette), maire de Morvillars, et Yves Bisson (UMP), maire de Novillard. Leurs suppléants sont Sabine Gay (sans étiquette), conseillère municipale à Morvillars, et Fabrice Jacques (sans étiquette), conseiller municipal à Fontaine.

« Nous sommes des gens de terrain », soulignent les candidats. « Nous nous entendons sur des valeurs : le lien social, la solidarité, le respect, le pragmatisme, la loyauté. Ce qui compte, c'est le débat d'idées, que le bon sens prime. »

Françoise Ravey et Yves Bisson mettent en avant le volet social. « Nos expériences peuvent nous servir. Nous savons où nous pouvons faire des économies, où il y a des abus, où il faut insuffler une nouvelle dynamique. » Ils avancent une « vision sociale responsable ».

Pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA), ils souhaitent mettre

en place un « engagement citoyen. Redonner la dignité aux personnes passe par le travail qui est une valeur importante. Le conseil général doit être l'initiateur de l'effort à demander. »

Équité

En matière d'économie, ces élus d'un « canton rural » souhaitent porter des « projets phares » tout en soutenant le « tissu des PME-PMI ». « Il faut donner des moyens de travailler : cela suppose des routes de qualité, un internet de qualité. Cela permettra l'homogénéité des communes, de rétablir une équité. »

Cette équité passera aussi par « une réflexion avec les habitants sur le réseau Optymo. Le réseau de transport en commun doit aussi être complémentaire à la future ligne de train Belfort-Delle. »

Le dernier point de cette équipe qui souhaite « rester au contact des habitants » est de faire intégrer les gymnases attenants au collège dans les compétences du conseil général, aussi bien pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Laurent ARNOLD

Résultats élections départementales 1^{er} tour (22/03/2015)

Elections départementales - 22 mars 2015 (1er tour)									
CANTON GRANDVILLARS	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	M. Y. Bisson	M. P. Jeanroch	Mme I. Mouglin	Mme A. Macé
						Mme F. Ravey (BC-UD)	Mme I. Roy (BC-FN)	M. C. Rayot (BC-DVG)	M. J. Vallart (BC-DIV)
Angeot	265	153	144	6	3	35	50	51	8
Autrechène	236	145	135	9	1	45	58	29	3
Bessoncourt	857	482	442	28	12	138	132	139	33
Bethonvilliers	188	110	104	5	1	16	65	16	7
Boron	341	164	157	4	3	18	79	56	4
Brebotte	288	149	138	9	2	37	42	56	3
Bretagne	186	98	94	1	3	32	30	31	1
Chavanatte	134	79	71	7	1	13	38	20	0
Chavannes-les-Grands	267	123	115	8	0	32	48	30	5
Cunelières	250	157	147	8	2	47	48	48	4
Eguenigue	245	158	150	5	3	57	53	36	4
Fontaine	411	254	233	18	3	67	84	75	7
Fontenelle	111	81	75	4	2	23	25	25	2
Fousseماغne	641	303	285	13	5	63	134	78	10
Frais	176	113	100	8	5	25	33	42	0
Froidfontaine	336	189	171	11	7	49	54	63	5
Grandvillars	1920	1086	1051	24	11	129	309	600	13
Grosne	257	162	151	8	3	40	68	35	8
Lacollonge	203	124	117	5	2	34	44	33	6
Lagrange	96	59	57	2	0	18	22	16	1
Larivière	206	115	110	0	5	27	45	34	4
Menoncourt	375	172	161	8	3	51	70	34	6
Mezire	949	479	443	29	7	114	168	144	17
Montreux-Château	800	389	362	21	6	100	125	124	13
Morvillars	718	392	372	14	6	160	124	76	12
Novillard	200	141	132	3	6	68	34	27	3
Petit-Croix	237	130	129	0	1	36	55	34	4
Phaffans	326	216	196	3	17	64	77	53	2
Recourance	81	60	56	2	2	20	17	14	5
Reppe	290	171	157	11	3	40	64	47	6
Suarce	354	200	180	15	5	45	92	38	5
Vauthiermont	182	108	99	0	9	31	29	34	5
Vellescot	176	100	96	2	2	8	55	32	1
Totaux	12 302	6 862	6 430	291	141	1 682	2 371	2 170	207
%		55,78	93,70	4,24	2,05	26,16	36,87	33,75	3,22
Résultat						Bal.	Bal.	Bal.	

Elections départementales – dimanche 22 mars 2015 – commune de Morvillars								
Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	M Bisson (UMP) Mme Ravey (SE)	M Jeanroch Mme Roy (F.N.)	M Rayot Mme Mouglin (Divers gauche)	Mme Macé M Vallart (UPR)
718	392	14	6	372	160	124	76	12
	54,59%	3,57%	1,53%	94,89%	43,01%	33,33%	20,43%	3,22%

Elections départementales – dimanche 22 mars 2015 – canton de Grandvillars								
Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	M Bisson (UMP) Mme Ravey (SE)	M Jeanroch Mme Roy (F.N.)	M Rayot Mme Mouglin (Divers gauche)	Mme Macé M Vallart (UPR)
12202	6682	291	141	6430	1682	2371	2170	207
	55,78%	4,24%	2,05%	93,70%	26,16%	36,87%	33,75%	3,22%

Les travaux rue du stade (28/03/2015)

Les travaux rue du Stade ont commencé

28/03/2015

En raison des travaux rue du Stade, le parking n'est plus accessible. Les bennes à verre sont déplacées provisoirement sur le parking, en face de la boulangerie.

Une étude a été réalisée pour divers aménagements du parc du château portant sur la sécurité rue du Stade, l'amélioration de l'entrée et le devenir des différentes zones du parc du château. Le projet répond aux attentes de la municipalité mais aussi des parents d'élèves, des enseignants, des usagers et des habitants du secteur du parc qui concentre école, collège, installations sportives, château communal...

Il s'agit essentiellement à séparer les piétons, les voitures et les bus.



■ Hommes et engins ont commencé les travaux.

Résultats élections départementales 2^{ème} tour (29/03/2015)

Elections départementales - 29 mars 2015 2ème tour								
CANTON GRANDVILLARS								
	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	M. Y. Bisson Mme F. Ravey (B.C-LD)	M. P. Jeanroch Mme I. Roy (B.C-FN)	Mme I. Mouglin M. C. Rayot (B.C-DVG)
Angeot	265	161	154	5	2	43	52	59
Autrechène	236	151	145	5	1	49	59	37
Bessoncourt	857	524	490	20	14	170	152	168
Bethonvilliers	188	121	111	9	1	19	70	22
Boron	341	168	163	3	2	24	68	71
Brebotte	288	161	155	6	0	46	37	72
Bretagne	186	101	97	4	0	31	33	33
Chavanatte	134	80	74	6	0	13	39	22
Chavannes-les-Grands	267	127	120	7	0	29	55	36
Cunellères	250	141	137	2	2	40	50	47
Eguenigue	245	164	159	2	3	66	50	43
Fontaine	411	258	240	14	4	68	96	76
Fontenelle	111	81	77	2	2	21	25	31
Fousseماغne	641	323	310	12	1	77	140	93
Frais	176	118	109	5	4	25	33	51
Froidfontaine	336	190	180	4	6	51	61	68
Grandvillars	1 920	1 274	1 245	18	11	143	320	782
Grosne	257	164	152	4	8	44	68	40
Lacollonge	203	124	121	3	0	41	44	36
Lagrange	96	69	68	1	0	21	26	21
Larivière	206	113	107	1	5	29	41	37
Menoncourt	375	161	152	5	4	61	57	34
Mézire	949	511	486	19	6	139	177	170
Montreux-Château	800	426	401	17	8	121	136	144
Morvillars	719	406	392	7	7	169	130	93
Novillard	200	139	134	3	2	64	36	34
Petit-Croix	237	144	139	2	3	41	65	33
Phaffans	326	205	193	8	4	66	76	51
Recouvrance	82	56	54	2	0	26	14	14
Reppe	290	174	162	10	2	41	64	57
Suarce	354	195	189	5	1	46	92	51
Vauthiermont	182	108	101	1	6	30	34	37
Vellescot	176	107	102	1	4	7	59	36
Totaux	12 304	7 245	6 919	213	113	1 861	2 459	2 599
%		58,88	95,50	2,94	1,56	26,90	35,54	37,56
Résultat								Elus

Elections départementales – dimanche 29 mars 2015 – commune de Morvillars							
Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	M Bisson (UMP) Mme Ravey (SE)	M Jeanroch Mme Roy (F.N.)	M Rayot Mme Mouglin (Divers gauche)
719	406	7	7	392	169	130	93
	56,43%	1,72%	1,72%	96,55%	43,11%	33,16%	23,72%

Elections départementales – dimanche 29 mars 2015 – canton de Grandvillars							
Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	M Bisson (UMP) Mme Ravey (SE)	M Jeanroch Mme Roy (F.N.)	M Rayot Mme Mouglin (Divers gauche)
12304	7245	213	113	6919	1861	2459	2599
	58,88%	2,94%	1,56%	95,50%	26,90%	35,54%	37,56%

Du SMS à la démission (04/04/2015)

Morvillars Polémique : une ex-conseillère municipale explique les raisons de son départ

Du SMS à la démission

04/04/2015

Soucieuse de ne pas interférer avec l'élection départementale pour laquelle Françoise Ravey, maire sans étiquette de Morvillars, était candidate, Caroline Camozzi rend publique sa démission du conseil municipal plus d'un mois après sa décision, notifiée par courrier le 25 février : « Elle est motivée par une faute de procédure commise lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 décembre dernier, et je considère que c'est une atteinte à mon intégrité ».

« Faux en écriture »

Tout a commencé par un SMS envoyé par la démissionnaire à Françoise Ravey ce fameux lundi 29 décembre à 11 h 06, l'ordre du jour du conseil portant sur la résiliation de la convention avec les Francas par souci d'économie : « Je lui ai annoncé que je serais absente à 19 h 30, ayant quitté la région pour les fêtes. Elle m'a répondu par SMS à 14 h 32 en me disant qu'elle donnerait mon pouvoir à l'un des conseillers présents. A 15 h 58, je lui ai écrit que j'étais contre le fait de résilier la convention des Francas, ayant exprimé mes doutes auparavant à ce sujet. A mon retour en janvier, j'ai constaté que le conseil s'était déroulé avec dix élus présents et cinq pouvoirs de

vote, dont le mien, que je n'avais pourtant pas accordé ».

Caroline Camozzi, qui a avisé le préfet et la procureure de la République, poursuit : « Pour moi, il s'agit d'un faux en écriture et d'une malversation. Françoise Ravey m'a clairement fait comprendre qu'il était impossible de rendre caduque la délibération du 29 décembre. Son idée, après concertation avec ses adjoints, était de transformer ce faux en écriture en simple faute de frappe, ce qui pour moi est inconcevable. Pourquoi ne pas avoir tout simplement pris en compte mon absence ? La délibération aurait été adoptée de toute façon... »

« Je n'ai jamais parlé de faute de frappe »

Françoise Ravey réfute catégoriquement ces allégations, fustigeant « une réaction épidermique et un manque notoire d'assiduité et d'implication » de la part de la démissionnaire : « Je n'ai jamais parlé de faute de frappe puisque je suis intervenue auprès de la préfecture pour faire rectifier le vote. Caroline Camozzi avait parfaitement le droit de voter contre la résiliation, mais il fallait qu'elle s'en donne les moyens. Or, en commission plénière quinze jours avant

le conseil du 29 décembre, elle ne m'a pas dit qu'elle était contre ».

La maire de Morvillars poursuit : « La préfecture m'a confirmé que suite à une jurisprudence, un SMS ou un mail peuvent être considérés comme des moyens modernes de donner une procuration, à condition que la date du conseil y figure et que la personne se substituant à l'absent soit reconnaissable. Au vu du premier SMS de Caroline Camozzi, j'ai donc confié son pouvoir implicite à Jean-François Bochart, avec l'intention de le lui faire signer à son retour. Mais j'ignorais les conditions précises évoquées par la préfecture. De plus, accaparée par la préparation du conseil, je n'ai pas pu lire immédiatement le second SMS dans lequel Caroline Camozzi se contredit puisqu'elle me remercie de prendre en compte sa voix ».

Françoise Ravey considère que la polémique est close, l'erreur de procédure ayant été réparée. En effet, sur les conseils de la préfecture, la maire de Morvillars a fait adopter une nouvelle délibération par son conseil le 14 mars dernier. La résiliation de la convention des Francas a donc été adoptée par 14 voix sur 15, Caroline Camozzi étant absente et excusée...

François ZIMMER

Démission : les précisions de Caroline Camozzi (11/04/2015)

Démissionnaire du conseil municipal de Morvillars, Caroline Camozzi tient à apporter quelques précisions à l'article paru dans notre édition du 4 avril.

« Après proposition de son adjointe Lydie Baumgartner de transformer la faute commise lors du déroulement du conseil municipal du 29 décembre 2014 et le faux en écritures publiques en simple "erreur de frappe", Françoise Ravey y a consenti. Nous étions tous présents en mairie le 11 février 2015 lorsque ceci a été évoqué », note-t-elle. Et précise que « cette faute ne peut être rectifiée par n'importe quel autre vote. Elle restera permanente et n'est pas pour autant annulée par une autre délibération. D'après Mme Ravey, l'erreur reposerait sur un manque de temps pour préparer correctement la séance du conseil. Il ne saurait être mis en avant une quantité de travail importante, en fin d'année dernière, pour excuser une faute de procédure dans le déroulement du conseil municipal. »

Enfin, Caroline Camozzi se dit « interpellée en lisant que Mme le maire a considéré mon SMS comme un moyen moderne de procuration puisqu'il n'y est pas mentionné ni la date du conseil, ni la personne à qui le pouvoir aurait été donné » et « sidérée de constater que, lors du conseil du 14 mars, malgré ma démission du 25 février, j'ai été considérée comme absente et excusée à cette séance ».

Le conseil municipal soutient la maire (17/04/2015)

Dans le cadre de la polémique déclenchée par l'ex-conseillère municipale Caroline Camozzi, démissionnaire, le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire jeudi. Devant un public plus nombreux que d'habitude, la maire Françoise Ravey a bien spécifié qu'il n'était pas question « d'entrer dans la procédure dont le procureur de la République est saisi ».

Le conseil municipal a simplement voulu montrer sa cohésion et son soutien à la maire et à ses adjoints. Ils ont pris la forme d'une motion adoptée à l'unanimité des quatorze élus présents. Le conseil y réaffirme « sa décision de dénoncer la convention avec les Francas pour l'accueil périscolaire ». L'ensemble des élus se dit « consterné par les proportions prises par la polémique initiée par Mme Camozzi, d'autant plus que de nombreux dossiers nécessitent toute leur énergie ». Dans ce texte, le conseil souligne « l'implication sans limite du maire et de ses adjoints, qui ont toujours mis la transparence et le fonctionnement démocratique au cœur de leur action ».

Caroline Camozzi met en cause le pouvoir qui a été accordé en son nom lors de son absence, spécifiée par SMS, à l'occasion du vote du 29 décembre en faveur de la résiliation de la convention des Francas.

NDLR : les deux parties s'étant exprimées de façon équitable, nous considérons que le débat est clos.

La nécropole vise l'inscription à l'UNESCO (02/05/2015)

Patrimoine Seul site du Territoire à prétendre à l'inscription des paysages et sites de mémoire de la Grande guerre à l'UNESCO

La nécropole de Morvillars vise l'inscription à l'UNESCO

02/05/2015

LA NÉCROPOLE DE MORVILLARS reste le seul site du Territoire de Belfort à prétendre à l'inscription des paysages et sites de mémoire de la Grande guerre sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Mais sa mise en valeur devient urgente. Divers partenaires (archives départementales, pôle des sépultures de guerre, communauté de l'agglomération belfortaine, commune de Morvillars) concernés par le projet de valorisation de la nécropole nationale se sont retrouvés dernièrement en mairie de Morvillars. Cette réunion avait pour objectifs d'engager le travail de définition des périmètres de protection de la nécropole, mais aussi de définir le plan de gestion du site quant à l'entretien du monument, la signalétique et sa valorisation touristique.

Le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco date de janvier 2014 et depuis 16 mois, le dossier a évolué et a déjà franchi plusieurs étapes. L'Unesco a restreint la problématique d'inscription en ne gardant que le seul thème des sites funéraires. C'est pourquoi le projet de Joncherey a été abandonné : il était lié au monument du caporal Peugeot, le premier tué de la guerre 14-18 (avec le lieutenant allemand Mayer).

Pour l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande guerre », le fait que le site de Morvillars soit désormais le seul retenu dans le département est une force car il y a une logique d'aller jusqu'à la frontière suisse. De plus, la nécropole est à la fois nationale et communale avec un caractère individuel des sépultures. Enfin, l'architecture de la nécropole et du monument lanterne des morts, Robert Danis, est une personne reconnue et importante.

Mais avant que l'inscription au patrimoine de



■ Le monument lanterne des morts a besoin d'une rénovation complète.

l'Unesco soit confirmée (certainement en 2017), il y a urgence à mettre en valeur la nécropole avec un site parfaitement entretenu, une signalétique, une mise en valeur touristique.

Inspecteurs de l'UNESCO

Urgence car comme pour les guides gastronomiques, l'Unesco pourrait envoyer des inspecteurs sur le site. Force est de constater qu'aujourd'hui la nécropole n'attire pas un regard bienveillant. En août 2014, diverses propositions avaient été retenues pour la restauration de la nécropole lors d'une réunion de travail sur

le terrain entre les représentants du pôle des sépultures de guerre (ministère de la Défense), la commune de Morvillars et le Souvenir français. Ces travaux portent sur l'entretien et l'embellissement du site : allée centrale, plateforme supérieure, pilastres d'entrée, nettoyage du monument aux morts, traitement des 174 croix et plaques, nouvelle hampe du drapeau, plantation d'arbres, fleurissement, remise en fonction de la lanterne des morts... La création d'un parking est également une nécessité. La pose d'un panneau pédagogique

Des animations autour du site

► Au niveau de l'animation et de la communication autour du site, l'année 2014 a été riche en événements : animations avec les scolaires (école primaire et collège), journées du patrimoine, films réalisés par le lycée Vietta, cérémonies patriotiques impliquant la population, exposition, articles de presse, interventions à la radio et à la télévision régionale, nombreuses pages du site internet, Journées philatéliques autour du timbre de la mobilisation d'août 1914...

► De nombreuses idées fourmillent pour l'année en cours : plaquettes (en français, anglais, allemand) à éditer en partenariat avec Belfort Tourisme, édition d'une brochure de 125 pages sur le centenaire de la Guerre 14-18 à Morvillars, travail de mémoire avec les scolaires...

► Pour les prochaines cérémonies patriotiques, il est proposé d'associer les différentes nations des soldats enterrés à Morvillars : Sénégal, Algérie, Tchad, Maroc, Madagascar, Ecosse...

en forme de lutrin à l'entrée du cimetière devrait être effectuée dans l'année 2015. Une maquette a été préparée, elle est à l'étude au ministère de la Défense.

L'urgence est là pour les travaux. Les différents partenaires souhaitent vivement que le pôle des sépultures de guerre traite le dossier Morvillars à part afin que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais. Une chose est sûre, la mobilisation de tous est de mise avec enthousiasme, ardeur, sérénité et quiétude. Il faut que toutes les chances soient réunies pour le classement Unesco.

Les taux restent stables (06/05/2015)

Les taux restent stables

6/05/2015

« Nous sommes la seule commune à voter notre budget en retard, mais nous n'en sommes pas responsables car nous n'étions pas d'accord avec le compte de gestion de la trésorerie, qui apparaissait déficitaire en raison d'un certain nombre d'écritures comptables qui n'avaient pas été passées » devait déclarer en préambule du dernier conseil municipal, Françoise Ravey, maire.

Le temps de rétablir les choses et de mesurer le chemin parcouru – la dette par habitant est passée de 6.500 euros en 2010 à 3.500 euros aujourd'hui – pour résorber les déficits, Jean-François Zumbhil, le premier adjoint chargé des finances, devait présenter le compte de gestion sans la présence du maire, puis le budget primitif et enfin les taux d'impôts pour 2015.

Outre les chiffres bruts, on retiendra d'abord de son exposé la chasse aux écono-

mies et à la bonne gestion pour ne pas augmenter le taux des trois taxes. Les élus s'emploient en effet depuis 2011 à une stabilité économique basée sur les principes d'économies drastiques : tout ce qui peut être économisé en fonctionnement sert à l'investissement urgent.

Ainsi, par exemple le budget fleurissement a été supprimé, les manifestations culturelles ou les animations réduites. La taxe d'habitation restera donc à 12,05 %, le foncier bâti à 14,22 % et le foncier non bâti à 67,55 %. « C'est notre fierté de ne pas avoir augmenté les taux depuis 2010 et si nous parvenons à faire des travaux c'est en recherchant le maximum de subventions » a commenté encore le maire.

Toutefois, le fait de ne pas augmenter les bases ne veut pas dire que les impôts ne progresseront pas tout de même puisque les bases – autrement dit les valeurs lo-

catives – sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation. Et cette année, elles progressent de 0,9 %.

Concrètement avec les reports de l'exercice précédent, le budget de fonctionnement s'équilibre à 1,231 million d'euros et celui d'investissement à 1,426 million d'euros.

Toutefois, afin de boucler le financement des travaux nécessaires de voirie avec notamment la sécurisation de la rue menant au collège et à l'école, la municipalité empruntera 100.000 € pour compenser le défaut de soutien de l'Etat, contrairement à ce qui était attendu dans le cadre de la relance du plan BTP.

Et les élus de souligner encore « la baisse des dotations de l'Etat qui tue l'économie locale puisque celles-ci ont baissé de 29 % contre 8 % annoncés ».

Le budget a finalement été approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Travaux rue du stade (11/05/2015)



Les travaux rue du stade avancent (26/05/2015)



Conseil : école, ligne SNCF et histoire au menu (22/06/2015)



Les deux ouvrages sur l'histoire de Morvillars seront publiés à la rentrée.

Conseil studieux pour les élus jeudi dernier.

Lydie Baumgartner, chargée des affaires scolaires a d'abord présenté plusieurs dossiers concernant l'école et le périscolaire. Ainsi, les tarifs de la restauration scolaire et du service périscolaire pour l'année scolaire 2015-2016 sont en augmentation de 1,5 % et passent ainsi de 5,68 € à 7,23€ en fonction du quotient familial. Ils n'avaient pas augmenté depuis 2011.

Le règlement de la restauration scolaire, de l'accueil et de la garderie périscolaire de son côté a été approuvé pour la rentrée de septembre prochain. Et les élus ont mis l'accent sur les dossiers d'inscription qui doivent être complets.

Quant à la question des nombreux impayés, dès la rentrée de septembre, un enfant ne sera plus admis au service scolaire en cas de non-paiement des factures dans un délai d'un mois après réception.

Et c'est la municipalité qui va désormais gérer directement le service périscolaire grâce à la création d'un poste d'adjoint d'animation. Enfin, toujours au chapitre de l'école, le conseil municipal a accepté l'extension de compétence de la Cab concernant la construction et la gestion d'infrastructures de télécommunications afin de faire entrer l'école dans l'ère numérique

Ligne Belfort-Delle

Jean-François Boichard, premier adjoint, a fait part des conclusions de l'enquête d'utilité publique pour la réouverture de la ligne Belfort-Delle. Les élus ont donné un avis favorable à la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune. L'enquête d'utilité publique portait également sur l'aménagement du passage à niveau n° 15 situé au carrefour de la rue De-Lattre-de-Tassigny ainsi que sur la suppression du passage à niveau n° 16. Face aux craintes des élus et d'une dizaine d'habitants craignant une augmentation de la circulation dans le secteur, des aménagements devraient être apportés pour fluidifier le trafic au bas de la rue de la Guinguette.

Fonds de concours

Parmi les autres dossiers on notera encore la décision de débloquer la totalité du fond de concours alloué à la commune de Morvillars par La CAB pour 150 000€.

La commune va mettre en place deux ateliers pour les adolescents lors de la semaine du 6 au 10 juillet. Les activités théâtrales auront lieu le matin et seront encadrées par Marcel Guignard. L'activité danse capoeira se déroulera l'après-midi et sera animée par l'association « Ritmo de Capoeira ». Une participation de 10 € sera demandée pour une activité et de 15 € pour deux activités.

Et une motion a été votée à l'unanimité face à la baisse des dotations d'Etat

Deux ouvrages

Patrice Boufflers parti aujourd'hui en Haute-Savoie, a présenté deux ouvrages d'histoire locale : « Les châteaux de Morvillars et l'esprit d'entreprise, le patriotisme et le civisme de divers membres de la famille Viellard » ainsi que « La guerre 1914-1918 à Morvillars ». Ces deux brochures comprenant textes, archives historiques et photographies d'hier et d'aujourd'hui. Enthousiasmée, le maire Françoise Ravey a expliqué le montage financier de l'opération et n'a eu aucun mal à convaincre les conseillers municipaux de publier ces deux brochures l'une en septembre et l'autre pour le 11-Novembre prochain. Elles seront alors disponibles et revendues par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque. A signaler que l'auteur ne veut absolument pas percevoir un seul euro sur la vente. Les bénéfices seront versés à la médiathèque afin d'étoffer le fond de livres. Après consultation de deux imprimeurs de la région, la brochure sur les châteaux de Morvillars et la famille Viellard sera tirée à 800 exemplaires : 400 achetés par la famille Viellard et 400 par la commune. Des demandes de subventions vont être sollicitées auprès de la Cab, du conseil départemental et de la Drac pour soutenir cet effort de devoir de mémoire et de connaissance du patrimoine local.

Ecole, ligne SNCF et histoire locale au menu des élus (texte complet envoyé à la rédaction)

Neuf conseillers municipaux étaient présents jeudi soir autour du maire Françoise Ravey pour une séance studieuse avec une quinzaine de points à l'ordre du jour. Etaient excusés et avaient donné procuration : Jean François Zumbihl, Régis Ostertag, Michèle Claisse et Virginie Lavie.

Le conseil municipal a tout d'abord adopté à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux du 15 avril et du 29 avril dernier.

Lydie Baumgartner, adjointe au maire chargée des affaires scolaires a présenté plusieurs dossiers concernant l'école et le périscolaire. Les tarifs de la restauration scolaire et du service périscolaire pour l'année scolaire 2015-2016 sont, cette année, en augmentation de 1,5%. Ils n'avaient pas varié depuis 2011. Pour les enfants de Morvillars, les prix du périscolaire varient de 5,68 € à 7,23€ en fonction du quotient familial

Le règlement de la restauration scolaire, de l'accueil et de la garderie périscolaire a été approuvé afin d'être mis en application pour la rentrée de septembre prochain. L'accent a été mis sur les dossiers d'inscription qui doivent être complets et remis en mairie. Les élus ont également constaté de nombreux impayés. Dès la rentrée de septembre, un enfant ne sera pas admis au service scolaire en cas de non-paiement des factures dans un délai d'un mois après réception.

La municipalité a décidé de gérer directement le service périscolaire. A cet effet, un poste d'adjoint d'animation est créé. Une personne a été recrutée pour une prise de fonction en août.

Enfin, pour clore le chapitre concernant l'école, le conseil municipal a accepté l'extension de compétence de la Cab concernant la construction et la gestion d'infrastructures de télécommunications afin de faire entrer l'école dans l'ère numérique

Réouverture de la ligne Belfort-Delle au trafic des voyageurs

Jean-François Boichard, premier adjoint, a fait part des conclusions de l'enquête d'utilité publique pour la réouverture de la ligne de chemin de fer Belfort-Delle. Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune.

L'enquête d'utilité publique portait également sur l'aménagement du passage à niveau n° 15 situé au carrefour des rues de Lattre de Tassigny et de la Guinguette ainsi que sur la suppression du passage à niveau n° 16 situé rue Leclerc en direction de Grandvillars. Lors de l'enquête publique, les élus et une dizaine d'habitants avaient émis leurs craintes quant à une augmentation de la circulation automobile dans la rue de Guinguette. Quelques aménagements vont être apportés pour fluidifier le trafic automobile au bas de la rue de la Guinguette et au carrefour rue Leclerc – rue Charles de Gaulle. Les premiers travaux vont débiter fin 2015. L'ouverture de la ligne est prévue en décembre 2017. Le conseil municipal a finalement donné un avis favorable pour la suppression du passage à niveau n°16 et l'aménagement du passage à niveau n°15.

Publication d'ouvrages relatifs à la commune de Morvillars

Patrice Boufflers, a présenté aux conseillers municipaux deux ouvrages d'histoire locale : « les châteaux de Morvillars et l'esprit d'entreprise, le patriotisme et le civisme de divers membres de la famille Viellard » ainsi que « la guerre 1914-1918 à Morvillars ». Ces deux brochures comprenant textes, archives historiques et photographies d'hier et d'aujourd'hui. Enthousiasmée, Françoise Ravey a expliqué le montage financier de l'opération et n'a eu aucun mal à convaincre les conseillers municipaux de publier ces deux brochures l'une en septembre et l'autre pour le 11 novembre prochain. Elles seront alors disponibles et revendus par l'intermédiaire de la régie de recettes de la médiathèque. A signaler que l'auteur ne veut absolument pas percevoir un seul euro sur la vente. Les bénéficiaires seront versés à la médiathèque afin d'étoffer le fond de livres. Après consultation de deux imprimeurs de la région, la brochure sur les châteaux de Morvillars et la famille Viellard sera tirée à 800 exemplaires : 400 achetés par la famille Viellard et 400 par la commune. Des demandes de subventions vont être sollicitées auprès de la Cab, du conseil départemental et de la Drac pour soutenir cet effort de devoir de mémoire et de connaissance du patrimoine local.

Dossiers en bref

Fond de concours de la CAB : le conseil municipal décide de débiter la totalité du fond de concours alloué à la commune de Morvillars par la communauté de l'agglomération belfortaine pour 150 000€.

Ligne de trésorerie : le conseil municipal a autorisé le maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 euros en cas de nécessité. L'équilibre de trésorerie peut parfois connaître des difficultés en cas de non concomitance des dépenses et des recettes. La ligne de trésorerie permet ainsi de régler plus rapidement les dépenses.

Activités estivales pour les jeunes : la commune va mettre en place deux ateliers pour les adolescents lors de la semaine du 6 au 10 juillet. Les activités théâtrales auront lieu le matin et seront encadrées par Marcel Guignard. L'activité danse capoeira se déroulera l'après-midi et sera animée par l'association « Ritmo de Capoeira ». Une participation de 10 € sera demandée pour une activité et de 15 € pour deux activités.

Commissions municipales : suite à la démission de Mme Caroline Camozzi, le conseil municipal a procédé à son remplacement dans diverses commissions municipales

Modification des horaires de la mairie : le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale, en fermant également le jeudi après-midi.

Utilisation de locaux communaux par le collège : la convention entre la commune et le collège va être renouvelée. Elle concerne l'utilisation de la salle d'exposition et le prêt de matériels de la commune au collège Lucie Aubrac. En contrepartie, le conseil général verse une somme forfaitaire de 1500 € par an.

Baisse des dotations d'Etat : enfin, le conseil municipal a adopté à l'unanimité, une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat : moins 29% de baisse des dotations, gel des subventions, transfert de compétences non compensées.

Remise de dictionnaire aux CM2 (2/07/2015)

Remise de dictionnaire aux élèves de CM2

2/07/2015

Françoise Ravey, maire de la commune, a remis ce mardi 30 juin un petit cadeau aux huit élèves de CM2 d'Adeline Blondeaux, l'institutrice, pour leur passage en 6^e. Après avoir excusé Lydie Baumgartner, de la commission Enfance Jeunesse Scolaire, Françoise Ravey a expliqué aux élèves : « Je suis le père Noël en juillet. C'est une opération récente, commencée l'année dernière,

décidée par le conseil municipal pour gâter les élèves qui passent en 6^e. On a choisi un beau dictionnaire encyclopédique, Auzou, qui vous servira tout au long de votre vie scolaire. Ce dictionnaire est préfacé par Lydie Baumgartner et moi-même ».

En plus du dictionnaire, dans le petit sac distribué aux écoliers, se trouvaient un dictionnaire d'anglais et un livre intitulé « Tous citoyens ».



■ Françoise Ravey présentant le dictionnaire « Auzou ».

Conseil express (12/07/2015)

Conseil express

12/07/2015

Séance expresse des élus ce mercredi. Il s'agissait, en l'absence de Françoise Ravey, de prendre une délibération pour permettre l'organisation de l'accueil et du fonctionnement du service périscolaire. Lydie Baumgartner, chargée des affaires scolaires, a expliqué « qu'étant donné l'absence de moyens d'animation et de moyens administratifs pour la prochaine rentrée, la commune a la possibilité de recourir ponctuellement à un agent du syndicat intercommunal du centre de loisirs sans hébergement de Montbouton ». Les élus ont donné leur accord pour la signature d'une convention pour une durée de six mois. Et toujours sur les questions scolaires, ils ont encore dé-

cidé d'ouvrir un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles dès lors « que la première année de fonctionnement a porté ses fruits, afin de faciliter en interne la promotion en interne des agents ».

Parmi les autres points, on retiendra encore que la mairie et l'agence postale sont désormais fermées le jeudi toute la journée. Il s'agit en effet de la journée la moins fréquentée par la population et cette décision permettra selon les élus de mieux gérer les dossiers importants de la commune. Le secrétariat de mairie sera par ailleurs ouvert normalement en juillet et en août tandis que l'agence postale sera, elle, fermée du 27 juillet au 15 août.

Une directrice au périscolaire (16/08/2015)

Une directrice au périscolaire

16/08/2015



■ Maëlle Schneider, la nouvelle directrice du périscolaire.

Françoise Ravey, le maire, ainsi que le conseil municipal de Morvillars, ont décidé, à partir de la rentrée scolaire 2015 de gérer le secteur périscolaire et la restauration, et de mettre ce poste en régie communale.

Ce poste sera confié à Maëlle Schneider, 36 ans, qui depuis 2001 gère le

centre de loisirs du Plateau (Croix, Villars-le-Sec, Saint-Dizier, Lebetain et Montbouton). Elle est titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, ainsi que du brevet de secourisme. Elle aura la responsabilité du périscolaire et de la restauration au point de vue administratif et comptable.

Les compétences du Thibault (18/08/2015)

Les compétences de Thibault mises à profit pour le dossier de l'Unesco

18/08/2015

Du 15 juin au 15 août, un garçon du village est venu en aide à la commune pour peaufiner l'important dossier de la nécropole nationale 1914-1918, proposée pour être classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Thibault Baumgartner, âgé de 23 ans, est étudiant depuis 3 ans à la faculté de Strasbourg en langues étrangères appliquées (anglais et japonais). Il devait obligatoirement trouver un stage de deux mois, dans le domaine des langues étrangères, pour valider sa licence. Françoise Ravey, maire de Morvillars a tout de suite pensé qu'il avait le profil idéal pour compléter le travail sur la nécropole en relation avec Patrice Boufflers, historien amateur, qui pilote, avec elle, le dossier depuis près de deux ans. Ainsi Thibault s'est vu offrir un stage d'été où il pouvait mettre en application ses compétences.

Ce stage sort de l'ordinaire car il fait appel à un travail de recherche en langues étrangères et de réalisation au niveau informatique. Thibault bénéficiait du soutien de trois tuteurs : Joseph Schmauch, directeur des archives départementales, Françoise Ravey et Patrice Boufflers.

Pendant ces deux mois, Thibault a travaillé sur les vidéos des étudiants du lycée Viette consacrées au centenaire de la guerre 14-18 à Morvillars en y ajoutant



■ Thibault, lors de son stage d'été, a traduit les textes des deux panneaux lutrins.

des sous-titres en français et en anglais pour les malentendants. Il a également traduit les textes d'un dépliant touristique – préparé en français par Patrice Boufflers – qui sera prochainement disponible en anglais et en allemand. Ces traductions ont été vérifiées par des personnes maîtrisant parfaitement l'allemand et l'anglais (dont Elisabeth Moirandat, son ancienne professeur d'anglais au collège de Morvillars).

Troisième axe à son travail, la traduction des textes de deux panneaux lutrins informatifs qui devraient être installés au cimetière militaire avant la fin de l'année 2015.

Sur ces deux lutrins, les textes sont rédigés en français, en anglais et en alle-

mand. Le premier est consacré (textes et photos) à la nécropole : son origine, les plans, les travaux... Le second présente le monument aux morts – lanterne des morts ainsi que les différentes tombes (parmi les 160 du cimetière militaire) selon les confessions.

Ces lutrins seront proposés à l'accord du pôle des sépultures de guerre de Colmar : le service qui gère la nécropole et qui dépend du ministère des Anciens Combattants.

Enfin Thibault a écrit à la mairie d'Edimbourg en Ecosse pour établir un contact avec les descendants de la famille de Thomas Robertson seul soldat britannique de la guerre 14-18 enterré dans le Territoire de Belfort, précisément à la nécropole de Morvillars.

L'entrée dans la modernité (01/09/2015)

L'entrée dans la modernité

01/09/2015

« C'est la première fois que nous sommes amenés à couper un ruban depuis le début de notre mandat, alors pour le coup il a fallu que notre secrétaire Sandra Maillard aille s'en procurer un dans une mercerie à Belfort... », racontait Françoise Ravey, maire de la commune, avant de procéder à l'inauguration officielle de la rue du Stade, samedi matin.

La sécurité avant tout

Dire comme l'a fait le député maire Damien Meslot que l'endroit ressemblait avant les travaux à La Roumanie est sans doute exagéré. Mais il faut concéder que l'accès au Château communal, au stade et aux écoles avait bien besoin d'un sérieux lifting. Le plus important était d'y faire régner la sécurité sachant que la rue est empruntée par 400 élèves du collège, 160 écoliers du primaire, sans compter les services municipaux et les riverains.

Les travaux ont donc consisté à repenser l'ensemble du carrefour donnant accès au parc, à créer un chemin piétonnier sécurisé menant aux établissements scolaires



■ De gauche à droite : Florian Bouquet (président du Conseil départemental), Frédéric Rousse (conseiller départemental), Damien Meslot (député maire), Françoise Ravey (maire), Cédric Perrin (sénateur maire), Veronique Mougey (conseillère régionale) et enfin Yves Bisson (président du SIAGEP).

qui longent un parking et une aire de retournement des bus. Sans oublier l'enfouissement des lignes électriques et de tous les réseaux secs grâce à un important partenariat avec le SIAGEP. ERDF en a profité pour rem-

placer le transformateur obsolète par une cabine plus actuelle. « Le village est ainsi entré dans la modernité », s'est plu à souligner le maire avant de décrire patiemment la manière d'y être parvenu.

Il a fallu faire vite, très vite même. Et sitôt le plan de relance du BTP initié par la Région que les élus et le cabinet Roux se sont mis au travail pour relever le défi. Ces travaux représentent une somme de 723 000 €,

l'un des plus gros projets de ce plan. Les élus ont su y greffer les aides du Département à hauteur de 70 000 €, celles de la CAB pour 190 000 €, avec en particulier l'utilisation des 150 000 € du fonds de concours mis en place par la CAB pour les communes. S'y ajoutent encore 6 000 € en provenance des amendes de police et les 86 000 € de la Région.

Dans l'attente d'une aide de l'État

« Le seul bémol, c'est la participation de l'Etat. Notre dossier n'a pas été éligible lors d'une première commission, il en reste une seconde en septembre », précisait Françoise Ravey, soutenue dans ses propos par le maire de Belfort, le sénateur Cédric Perrin ou encore Florian Bouquet, le président du Conseil départemental.

Reste à poursuivre la démarche. Le maire n'a pas manqué de glisser un mot sur le Château communal en bien mauvais état : « Pourquoi ne pourrait-il pas devenir le lieu du futur Pôle métropolitain ? ».

J'aime ma commune (20/09/2015)



20/09/2015

► **Morvillars.** - Hier, Françoise Ravey, maire de Morvillars, tenait une permanence à la mairie pour expliquer aux habitants de la commune qui s'étaient déplacés les motifs de la pétition de « L'appel du 19 septembre pour les communes de France », lancée par l'association des maires de France. Chaque personne venue signer le cahier de doléances qui sera adressé à l'État, pouvait arborer sur sa veste ou sa voiture l'autocollant : « J'aime ma commune ». À midi, une cinquantaine d'habitants était venue soutenir leur maire en signant la pétition et en échangeant sur ces problèmes.

Le plan BTP pour l'église (24/09/2015)

Le plan Bâtiment pour financer le toit de l'église

24/09/2015

Neuf conseillers étaient présents autour du maire Françoise Ravey vendredi soir, pour une séance du conseil qui ne comprenait qu'une dizaine de dossiers à l'ordre du jour.

En préambule, Françoise Ravey a tenu à préciser pourquoi Morvillars participait à la journée d'action « J'aime ma commune » du samedi 19 septembre. Pour le maire, « la réforme territoriale va étouffer les communes qui n'auront qu'un rôle peu de chagrin à jouer ». De nombreuses compétences passent à d'autres structures, principalement à l'intercommunalité, mais surtout les dotations d'État sont en baisse de 30 % environ. « De cette façon, on freine le pouvoir d'investissement des communes qui sont souvent maîtres d'ouvrage pour les travaux. »

Les subventions ponctuelles de l'État ont été supprimées à Morvillars sur les projets d'aménagement du parc du château et de rénovation du toit de l'église. « Il ne faut pas oublier que de nouvelles charges incombent désormais aux communes comme les activités périscolaires ou l'instruction des permis de construire », a-t-elle encore expliqué.

Le conseil a décidé de renouveler la convention d'adhésion au service informatique du Sigeop qui porte sur la gestion des épaves pour un coût de 2.712€ pour une convention qui court jusqu'au 30 juin 2018. Le conseil municipal a également adopté à l'unanimité la convention avec le Sigeop pour un groupement de commandes de fournitures d'électricité. Dès janvier 2016, les communes ont obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité. Le Sigeop va entreprendre les démarches à la place des communes qui fourniront des informations sur les puissances souscrites et les consommations des princi-



La toiture pourrait être renouvelée notamment grâce au plan Bâtiment de la Région.

aux bâtiments. Les élus ont constaté de nombreux impayés sur les loyers des logements communaux et les factures du périscolaire. Un mode de règlement par prélèvements automatiques devrait être opérationnel pour janvier 2016.

Renouvellement du bail d'Orange

La société Orange occupe un terrain au-dessus de la rue de la Cuirguette pour ses antennes et relais téléphoniques. Un bail d'occupation avait été signé en 2005, actualisé chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. La recette annuelle se montait à 2.900 €. Orange propose une remise à jour du bail avec une recette annuelle de 3.200 € au 1^{er} janvier 2015 pour un bail de 12 ans avec une actualisation de 1 % par an. De plus, Orange va verser à la commune 12.000€ de rappel des années antérieures.

Le plan BTP relancé par la Région pourrait éventuellement profiter pour les travaux du toit de l'église. La Région dispose d'un foliolet de crédits pour les projets non pris en charge par l'État et elle accèderait aujourd'hui de financer les réparations de l'église. Il faut rappeler que les

travaux de réfection de la toiture ont obtenu une fin de non-recouvrer de la préfecture. Le projet était estimé à 227.000€. La Région apporterait donc une aide de 90.800€, la communauté de l'agglomération belfortaine a promis 80.000€ et les élus espèrent également une somme de 20.000€ de souscription publique et de participation de la Fondation du patrimoine. Il resterait donc un montant de 30.000€ de travaux à partager entre les deux communes de Morvillars et de Méziré. Le conseil municipal a décidé de renouveler son adhésion à la Fondation du patrimoine pour 100 € pour l'année 2015.

La commune va procéder au déclassement d'une voie communale en chemin rural. Elle passe du domaine public au domaine privé communal. Cette procédure entre dans le cadre légal de la vente de parcelles de terrain aux riverains après estimation du service des Domaines.

Enfin, le conseil municipal a confirmé la commande de 500 brochures de 156 pages sur la guerre 1914-1918 à Morvillars. Ce travail, réalisé par Patrice Bouffier, entre dans le cadre d'une meilleure connaissance du patrimoine local. Elle devrait être éditée pour le 11 novembre prochain.

Rénovation de la nécropole (27/09/2015)

Rénovation de la nécropole

27/09/2015



■ De gauche à droite : Régis Ostertag (conseiller), M. Scherr, directeur de l'Onac à Colmar et à Belfort, M. Heidmann, chef de secteur du pôle des sépultures de guerre de Colmar, Françoise Ravey, maire, présentent les lutrins de la nécropole.

La nécropole de Morvillars est le seul lieu dans le Territoire de Belfort encore retenu pour une inscription au patrimoine de l'Unesco. Le maire Françoise Ravey et le conseiller municipal Régis Ostertag ont reçu MM. Heidmann, chef de secteur du pôle des sépultures de guerre de Colmar et Scherr, directeur de l'office national des anciens combattants à Colmar et à Belfort.

La proposition de la rénovation de la nécropole a été retenue par la direction à Paris. Une entreprise est venue faire un repérage et un bornage pour compléter le dossier. La partie technique sera finalisée début novembre. Suivra l'appel d'offres de marché. Début janvier 2016, la commission d'appel d'offres procédera à l'ouverture des plis. L'ordre de service pour le début des travaux pourrait intervenir début mars 2016.

La rénovation de la nécropole doit répondre à une charte paysagère. Des lutrins seront installés à l'entrée de la nécropole et près du monument aux morts, avec des explications en trois langues : français, anglais et allemand, une exigence de l'Unesco pour que le dossier ait une chance d'aboutir. Une commission de l'Unesco doit passer prochainement afin de visiter le site avant de le retenir.

Un livre sur la guerre de 14-18 est en cours d'élaboration par Patrice Boufflers. Il sera édité pour les cérémonies du 11-Novembre. M. Scherr souhaite que la municipalité de Morvillars engage, en concertation avec les enseignants du primaire, des actions impliquant les enfants : opérations Mille arbres, vente de bleuets de France et les Petits Artistes de la Mémoire... Des projets en perspective dont on parlera.

Conseil municipal : le sénateur en voisin (14/10/2015)

Au conseil municipal

14/10/2015

Petit ordre du jour pour le dernier conseil municipal, qui s'est déroulé en présence du sénateur Cédric Perrin (voir ci-dessous).

Et c'est donc un peu tambour battant, une fois n'est pas coutume, que la maire Françoise Ravey a mené les débats. Avec en premier lieu la signature d'une convention pour le conseil et l'accompagnement de la mise en accessibilité des locaux professionnels. Une convention signée avec le Centre de gestion qui apportera ses conseils sur un dossier où il s'agira de faire preuve de pragmatisme, tant les moyens manquent.

Si les élus ont validé les coupes de bois, on retiendra que les quarante affouagistes devront posséder une responsabilité civile pour façonner leur bois mais aus-

si produire un certificat de ramonage pour éviter que des personnes prennent un lot au profit d'autres.

Autre délibération qui permet à la CAB de répartir entre elle-même et ses membres le fonds de péréquation des ressources intercommunales. Restait encore à approuver une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Réseau ferré, concernant l'assainissement, pour percevoir une compensation de quelque 3.200 € par an qui n'a pas été perçue depuis 2009.

Le tarif des locations à la journée a été validé pour le gymnase (650 €) et pour la salle des expositions (350 €) ; 800 € pour les deux à fois, ainsi qu'une convention avec la Compagnie des Contes perdus pour la fête de fin d'année.

Le sénateur en voisin

C'est avec un diaporama sur la commune, son histoire, ses caractéristiques mais aussi ses difficultés et ses projets que Françoise Ravey a accueilli, presque en voisin, le sénateur Cédric Perrin. Elle a insisté tout particulièrement sur l'avenir avec la réfection du toit de l'église, le devenir du château communal ou encore la réalisation d'une vraie salle des fêtes attendue par la population.

« Nous avons quelques points communs, avec un riche patrimoine industriel », a souligné Cédric Perrin, « sauf qu'à Beaucourt, la famille Japy est partie tandis

qu'à Morvillars la famille Viellard est bien là... »

Durant une bonne heure, il a détaillé sa vie de sénateur : « les semaines ne s'écoulent pas à un train de sénateur mais plutôt à celui d'un TGV ! ». Entre le travail au Sénat et sa place d'auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale, c'est actuellement quatre jours et demi qu'il passe à Paris. Il a également évoqué le rapport sur les conséquences stratégiques du dérèglement climatiques qu'il vient de présenter avec Leïla Aïchi (Écologiste - Paris) et Éliane Giraud (Socialiste et Républicain - Isère).

Conseil municipal suite (16/10/2015)

Des panneaux dessinés par les enfants

16/10/2015

L'initiative mérite d'être soulignée : ce sont les enfants qui se sont proposés pour dessiner des panneaux destinés à la sécurité routière et pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Les vingt bambins ont donc dessiné vingt dessins qu'un jury a examiné pour en sélectionner deux qui seront reproduits et installés sur la route principale à proximité de l'école. Des livres et des bonbons récompenseront les enfants.

Bonne nouvelle : la réfection du toit de l'église devrait voir le jour. Avec un devis à 227.000€ à se partager avec Méziré, la somme est conséquente. Et même si l'État, comme le préfet vient de le faire savoir, ne participera pas à l'opération, la Région avec son plan Bâtiment travaux publics accordera 90.000 €. Ajoutés aux 80.000€ de la CAB, il ne restera plus 20 % de la somme à la charge des deux communes soit 16.000€ chacune.

Conférences : une série de conférences destinées aux



■ Le jury, composé de Jean-Daniel Treiber, Lydie Baumgartner et Sabine Gay présente les deux dessins sélectionnés.

personnes âgées pourrait voir le jour durant l'hiver pour autant que le public soit au rendez-vous. Une première réunion d'information aura lieu mercredi 9 décembre avec la Mutualité française pour cerner les personnes intéressées.

Concert : dimanche 18 octobre à 16 h 30, concert à l'église de Morvillars organisé par l'association de restauration et de sauvegarde

de l'église qui se mobilise pour contribuer au sauvetage de l'édifice. Avec la participation de « Chante la vie » de Grandvillars et du « Cœur de la Miotte » de Belfort. L'entrée est libre.

Nouvelle secrétaire générale : Alexandra Maillard est la nouvelle secrétaire générale de la mairie. Originnaire de Normandie, elle occupait le même poste dans une municipalité normande.

Pas un train de sénateur (21/10/2015)

« Pas un train de sénateur... » 21/10/2015



■ Cette séance fut aussi l'occasion de remettre à Cédric Perrin ses deux ouvrages de Patrick Bouffiers qui viennent de sortir sur les châteaux Viezans et sur la guerre de 14/18.

Outre un - beau - diaporama sur la commune, son histoire, ses caractéristiques, Françoise Rayevy devait surtout insister lors du dernier conseil municipal sur les difficultés et les projets d'avenir de la commune.

« Ici tout est transparent et on affiche tout » a-t-elle dit tout d'abord comme pour bien montrer le travail accompli depuis l'arrivée de son équipe à la tête de la commune en 2011. Et d'insister tout particulièrement sur l'avenir avec la réfection du toit de l'église, le devenir du château communal ou encore la réalisation d'une vraie salle des fêtes attendue par la population. « Nous avons quelques points communs » a répondu Cédric Perrin, le sénateur venu en voisin, « avec un riche patrimoine industriel sauf qu'à Beaucourt, la famille Japy est partie tandis qu'à Morvillars la famille Vieillard est bien là... »

Durant une bonne heure, devant le public présent pour l'occasion et les élus, il a d'abord détaillé sa vie de sénateur pour dire « que les

semaines ne s'écoulaient pas à un train de sénateur mais plutôt à celui d'un TGV ». Pour preuve entre le travail au Sénat avec la - bonne- réforme du règlement intérieur qui conditionne l'indemnité parlementaire au temps de présence et sa place d'auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale c'est actuellement quatre jours et demi qu'il passe à Paris.

Mais c'est sur le rapport qu'il vient de présenter avec Lella Aïchi (écologiste, Paris) et Étienne Giraud (groupe socialiste et républicain - Isère,) sur les conséquences stratégiques du dérèglement climatique que Cédric Perrin a captivé l'auditoire. Un rapport inquiétant dont on retiendra une phrase : « Dans cette problématique, nous sommes des êtres qui nous affligeons des effets mais qui nous satisfaisons des causes ». Enfin on notera encore que Cédric Perrin n'est pas arrivé les mains vides puisqu'il a promis au conseil une subvention parlementaire de 5.000 euros pour la révision du PLU.

La vie des forgerons (04/11/2015)

La vie des forgerons : appel à témoignages

04/11/2015

Suite au succès de la journée du patrimoine, consacrée aux châteaux de Morvillars et à l'esprit d'entreprise de la famille Viellard, de nombreux participants ont manifesté le désir de mieux connaître le fonctionnement de l'usine des Forges de Morvillars-Méziré et de l'usine VMC dans le passé. Mieux connaître et mettre à l'honneur également la vie des ouvriers à l'usine et dans la cité de la forge.

La municipalité souhaite recueillir des témoignages d'anciens forgerons ou d'anciens membres de l'association des forgerons ou leurs descendants. Elle lance un appel aux personnes de Morvillars, de Méziré ou



■ Usine VMC à ses débuts.

d'ailleurs qui auraient des souvenirs à raconter, des documents, des photographies, des articles de journaux... Ces documents seront scan-

nés et rendus de suite à leurs propriétaires.

☛ Les personnes intéressées peuvent se signaler à la mairie de Morvillars ou auprès de Patrice Boufflers (tel : 06.77.99.06.29).

Autour de l'Armistice (09/11/2015)

Autour de l'Armistice

9/11/2015

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, la commune a déposé en 2013, un dossier intitulé « Ranimer et faire vivre la nécropole nationale de Morvillars ». Et bonne nouvelle, la mission du centenaire a retenu le projet pour y attribuer le label centenaire.

Aujourd'hui, la nécropole de Morvillars est ainsi le seul site du Territoire de Belfort à être nominé pour figurer au patrimoine mondial de l'Unesco. Du coup, les cérémonies de commémoration de l'Armistice du 11-Novembre 1918 auront cette année, un caractère particulier avec plusieurs animations autour du souvenir et du devoir de mémoire.

Ainsi, mardi 10 novembre à 20 h à la médiathèque, Marcel Guignard, ancien directeur du Théâtre du Pilier lira des lettres, récits, poèmes, carnets sur la guerre 14/18. Mercredi 11 novembre, la cérémonie commémorative du 97^e anniversaire de l'Armistice se déroulera au cimetière militaire de Morvillars à 11 h 15 après celle au monument aux

morts de Méziré. Devant les tombes des soldats, les enfants de l'école primaire retraceront le parcours des douze soldats de la commune morts au champ d'honneur et enterrés autour du monument « Lanterne des morts ». Marcel Guignard lira un poème et une lettre de Poilu. Ensuite, chaque enfant déposera une fleur devant le monument. La suite de la cérémonie se déroulera comme d'habitude pour se terminer par « Le chant des partisans » interprété par les écoliers. Lors du vin d'honneur à la mairie, Patrice Boufflers présentera la brochure qu'il a réalisée sur la guerre de 1914-1918 à Morvillars.

Enfin, vendredi 13 novembre, à 18 h, en mairie, il donnera une conférence sur la guerre 14-18 à Morvillars à l'occasion de l'édition de cette brochure de 155 pages qui rend hommage aux soldats de la drôle de guerre, à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté.

L'ouvrage sera disponible en mairie et à la médiathèque au prix de 20 € auquel s'ajoutent 8 € pour un envoi postal.

Autour de l'Armistice (10/11/2015)

Animations autour de la commémoration de l'Armistice 10/11/2015

Dans le cadre du centenaire de la Première guerre mondiale, la commune de Morvillars a déposé en 2013 un dossier intitulé « Ranimer et faire vivre la nécropole nationale de Morvillars et le Souvenir du sacrifice des 160 soldats de la Première Guerre Mondiale qui y sont inhumés ».

La mission du centenaire a retenu le projet et a décidé d'y attribuer le label centenaire. De plus, la nécropole de Morvillars est aujourd'hui le seul site du Territoire de Belfort à être nommé pour figurer au patrimoine mondial de l'Unesco et d'importantes travaux de rénovation y sont prévus en 2016. Les cérémonies de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 auront cette année encore un caractère particulier avec plusieurs animations autour du souvenir et du devoir de mémoire.

Ainsi, **mardi 10 novembre** à 20 h à la médiathèque, Marcel Guignard, ancien directeur du Théâtre du Pilier, lira des lettres, récits, poèmes, carnets... sur la guerre 14/18.

Mercredi 11 novembre, la cérémonie commémorative du 97^e anniversaire de l'Armistice se déroulera au cimetière militaire de Morvillars à 11 h 15 après celle au monument aux morts de Méziré. Devant les tombes des soldats, les enfants de l'école primaire retraceront le parcours des 12 soldats de Morvillars morts au champ d'honneur et enterrés autour du monument « lanterne des morts ». Marcel Guignard lira un poème et

une lettre de poilu. Ensuite, chaque enfant déposera une fleur devant le monument. La suite de la cérémonie se déroulera comme d'habitude pour se terminer par « le chant des partisans » chanté par les écoliers. Lors du vin d'honneur servi à la mairie de Morvillars sera présentée la brochure réalisée par Patrice Bouffiers « la guerre de 1914-1918 à Morvillars ».

Une brochure de Patrice Bouffiers sur la guerre

Vendredi 13 novembre à 18 h, en mairie, une conférence sur la guerre 14-18 à Morvillars sera animée par Patrice Bouffiers à l'occasion de l'édition d'une brochure de 155 pages sur ce thème. Elle rend hommage aux soldats de la drôle de guerre, à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté. Elle leur rend leur nom, leur visage, leur identité, leur héroïsme.

Elle comprend six chapitres principaux : le centenaire de la guerre 1914-1918, le monument aux morts, la nécropole nationale, les plaques commémoratives, l'ambulance du château et l'Hôpital d'Origine des Etapes (peu connu des Morvillais) sans oublier le travail de mémoire effectué par les élèves de l'école primaire. Le parcours des 33 soldats de Morvillars morts pour la France est retracé dans cette compilation de divers documents. Cette brochure de 150 pages sera disponible en mairie et à la médiathèque. Coût : 20 €. Pour un envoi par La Poste : 48 €.

Cérémonie du 11-Novembre (12/11/2015)



La cérémonie du 11-Novembre a eu lieu à la nécropole de Morvillars, où reposent 160 soldats de la Première Guerre mondiale, seul site du Territoire de Belfort nommé pour figurer au patrimoine mondial de l'Unesco. À cette occasion, Marcel Guignard, ancien directeur du théâtre le Pilier, a lu une lettre de Maurice Genevois (photo). Les enfants ont aussi déposé une rose sur le monument « La lanterne des morts », puis ont chanté le Chant des Partisans.

La Grande guerre à voix haute

12/11/2015



■ Marcel Guignard a lu des textes à la médiathèque à l'occasion de la commémoration de l'Armistice.

Dans le cadre des animations autour de la commémoration de l'Armistice, ce mardi, Lydie Baumgartner, 2^e adjointe, et Liliana MicoVIC, responsable de la médiathèque, ont accueilli Marcel Guignard, auteur, metteur en scène et ancien directeur du théâtre du Pilier à Belfort.

Dans son discours d'introduction, Marcel Guignard a précisé : « Je vais vous lire des correspondances de toutes sortes, carnets de route, journaux de tranchées, lettres anonymes et poèmes. Plus de quatre longues années de guerre dans de misérables et épouvantables conditions de vie ont conduit les soldats à écrire pour confier et exorciser leur peur, évoquer la rudesse de leur vie au front et parfois tourner en dérision cette guerre où, à tout moment, ils pouvaient perdre la vie.

On estime que quatre millions de lettres ont été au quotidien envoyées en franchise militaire. Les colis et le courrier étaient les seuls

liens, l'unique trait d'union qui unissait le front, les combattants et, à l'arrière, les civils. Chaque distribution de courrier était impatientement attendue, espérée, mais vécue avec angoisse. Une lettre procurait tant de réconfort et de bonheur à ceux que l'on surnommait les Poilus. »

Les 30 personnes présentes étaient suspendues aux lèvres de Marcel Guignard qui s'est révélé un acteur et un conteur hors pair. Pendant plus d'une heure, l'assistance a vécu avec émotion, inquiétude, suspens, effroi, douleur les récits choisis parmi les textes de Blaise Cendrars, Maurice Genevois, Roland Dorgelès, Henri Barbusse, Robert Porchon, Peguy, Apollinaire, Aragon et parmi les lettres anonymes sorties du livre « Paroles de Poilus ».

Il a terminé la soirée en déclamant avec maestria un poème de Paul Eluard « La liberté ». L'assistance, encore sous le coup de cette émouvante interprétation, a applaudi avec chaleur ce merveilleux narrateur.

Emile Buisson récompensé (15/11/2015)

Emile Buisson récompensé

15/11/2015



■ De gauche à droite : Patrice Boufflers, Evelyne Lavie, Emile Buisson, Colin Nicod, Françoise Ravey.

Françoise Ravey, maire de Morvillars a récompensé Emile Buisson pour l'énorme travail accompli pour le cimetière militaire, la nécropole et l'organisation des cérémonies patriotiques.

De plus Françoise Ravey en a profité pour offrir le livre dédié « La guerre de 1914-1918 à Morvillars » à

deux personnes méritantes : Evelyne Lavie pour avoir prêté nombre de documents, de cartes postales et d'archives que la commune ne possédait pas à Patrice Boufflers, et au jeune Colin Nicod, qui avait remplacé Emile Buisson, hospitalisé pour la quête du Souvenir français à la Toussaint.

Patrice Boufflers historien de la commune (16/11/2015)

Patrice Boufflers historien de la commune

16/11/2015

C'est un ouvrage remarquable sur la guerre de 14/18 - après celui sur les châteaux Viellard paru en septembre - que vient de publier Patrice Boufflers. Vendredi soir devant un public très nombreux l'ex-professeur des écoles, qui a quitté Morvillars pour les Alpes depuis quelques années, a présenté son ouvrage. Un ouvrage qui relate de manière précise et très documentée cette période de notre histoire.

Avec d'abord une première partie sur le centenaire de la guerre, l'histoire du monument aux morts, du cimetière. Mais aussi avec un chapitre très intéressant sur le château Louis-Viellard aujourd'hui propriété de la commune, qui devint en 1916 un hôpital militaire de la Croix-Rouge puis l'hôpital d'origine des étapes en avril 1917.

Grâce à un travail particulièrement fouillé et minutieux puisque l'auteur a consulté quelque 70.000 feuilles d'archives et les journaux de l'époque dont l'Alsace de 1914 à 1922, l'ouvrage constitue un document de référence au moment où le site de la nécropole est retenu pour figurer au patrimoine de l'UNESCO.

Ainsi, sont par exemple répertoriées les fiches des trente-trois morts de la Grande Guerre, tous de Morvillars avec les fac-similés qui relatent les circonstances de leur mort et leurs faits d'armes. Tous, à l'exception d'un dénommé Auguste Conchardron, dont la trace a été perdue.

Françoise Ravey a naturellement rendu hommage à Patrice Boufflers en le faisant citoyen d'honneur de la commune.



■ Patrice Boufflers (ici en compagnie du maire Françoise Ravey), qui fut correspondant du Pays de longues années, voue une passion à l'histoire... et à Morvillars.

La Libération commémorée (24/11/2015)

La Libération commémorée 24/11/2015



■ Cinq amis qui, pour continuer le devoir de mémoire, participent aux différentes cérémonies patriotiques en tenue de soldat de l'époque de la libération de 1944.

Samedi matin devant la stèle de la promenade du Souvenir français à Morvillars, la cérémonie de la commémoration du 71^e anniversaire de la libération de Morvillars-Méziré, compte tenu des événements du 13 novembre, revêtait un caractère particulier. Comme le précisait Françoise Ravey (maire de Morvillars) : « On ne peut s'empêcher de faire un parallèle entre la barbarie de l'occupant allemand et la folle meurtrière des terroristes islamiques. Nous avons aujourd'hui le même devoir de résistance, avec, certes une France traumatisée mais une France courageuse et unie dans l'adversité. Je ne peux m'empêcher de citer Martin Luther King qui disait très justement " L'obscurité ne peut pas chasser l'obscurité, seule la lumière le peut, la haine ne peut pas chasser la haine, seul l'amour le peut " ».

Autour de Françoise Ravey, de nombreuses personnalités et associations patriotiques étaient présentes à cette cérémonie orchestrée par Régis Ostertag, conseiller de Morvillars : Cédric

Perrin (sénateur), Christian Rayot (conseiller départemental), Raphaël Rodriguez (maire de Méziré), Claude Bruckart (maire de Bretagne), Jean-Marie Tribie (président du Souvenir français du canton de Grandvillars) et les médaillés militaires, Jean-Paul Schainqueilin, remplaçant Émile Buisson, hospitalisé (association des médaillés militaires), Paul Dechaux (président des anciens combattants de Grandvillars), les anciens combattants et le Souvenir français de Fesch-le-Châtel, Delle, Joncherey.

Des gerbes ont été déposées par Béatrice-Marie-Madeleine Viellard et Jean-Marie Tribie, Jean-Paul Schainqueilin, remplaçant Émile Buisson, Cédric Perrin, Françoise Ravey et Raphaël Rodriguez. La flamme a été ravivée par Françoise Ravey et Cédric Perrin.

À la fin de la cérémonie, Philippe Martin, en tenue de soldat français de la Libération, entonnait « Le chant des partisans ». Après la cérémonie, tous se sont retrouvés à la mairie pour le traditionnel vin d'honneur.

Une brochure sur l'histoire locale (26/11/2015)

Une brochure sur l'histoire locale

26/11/2015



■ Le jeune Colin Nicot récompensé pour son engagement citoyen par Françoise Ravey et Patrice Bouffiers.

À l'occasion des cérémonies commémoratives du 11 novembre, la commune de Morvillars a édité une brochure d'histoire locale : « La guerre de 1914-1918 à Morvillars ». Elle a été présentée au public, dans le cadre des animations mises en place autour de l'Armistice, lors d'une conférence par l'auteur Patrice Bouffiers.

Cette brochure de 155 pages rend hommage aux soldats de la drôte de guerre, à ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Elle leur rend leur nom, leur visage, leur identité, leur héritage.

Le parcours des 33 soldats de Morvillars morts pour la France est retracé dans cette compilation de divers documents.

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, le dossier déposé par la commune de Morvillars intitulé « Rantner et faire vivre la nécropole nationale de Morvillars et le Souvenir du sacrifice des 160 soldats de la Première Guerre mondiale qui y sont inhumés » a été retenu et labellisé Centenaire.

2000 lits pour l'hôpital d'évacuation

Le village de Morvillars possédait, depuis le début de la guerre, un hôpital auxiliaire de la Société de secours aux blessés dans le château Louis Viellard. Cette « ambulance du vieux château », gérée par l'épouse de Louis Viellard, est un moment attachée à l'hôpital d'évacuation puis devient finalement l'hôpital auxiliaire 31. Parallèlement, les travaux de construction d'un hôpital d'origine des étapes (HÔE) commencent en avril 1917. L'HÔE se déve-

loppe progressivement au nord de la route reliant Morvillars à Froidefontaine, entre le passage à niveau et la tufferie. Il est constitué de baraquements en bois et son quai d'embarquement est raccordé à la voie ferrée. Il est opérationnel à partir de juillet 1917. Les 2000 lits de l'hôpital d'évacuation appelé officiellement 54B, accueillent les premiers blessés en septembre 1917. Il fonctionnera jusqu'en août 1918.

Travaux au printemps 2016

La nécropole nationale de Morvillars est le seul site du Territoire de Belfort retenu pour être éligible à un classement au Patrimoine mondial de l'Unesco. Lors des quatre années marquant le centenaire de la Grande Guerre, la commune va mettre en valeur le site et évoquer par diverses manifestations ceux qui y sont inhumés. Un projet mené en partenariat avec les établissements scolaires.

Une liste de travaux a été établie en 2014 avec le Pôle de Sépultures de Guerre de Colmar. Un calendrier a été défini pour un début des travaux au printemps 2016. Les maquettes des deux lutrins (panneaux d'information) ont été réalisées (avec photos et textes en français, allemand et anglais). Des dépliants touristiques ont été imprimés en trois versions (français, allemand, anglais). Enfin, la brochure « La guerre de 1914-1918 à Morvillars » a été éditée à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2015.

☞ cette brochure est disponible en mairie et à la médiathèque.
coût : 20 € pour un envoi par la poste : 4 €.

Résultats élections régionales 1^{er} tour (6/12/2015)

Morvillars			
	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	722		
Abstentions	363	50,28 %	
Votants	359	49,72 %	
Blancs	11		3,06 %
Nuls	5		1,39 %
Exprimés	343		95,54 %
		Voix	% Exprimés
Liste Sophie MONTEL (Front National)		151	44,02 %
Liste Marie-Guite DUFAY (Union de la Gauche)		56	16,33 %
Liste François SAUVADET (Union de la Droite)		52	15,16 %
Liste Maxime THIÉBAUT (Debout la France)		19	5,54 %
Liste Christophe GRUDLER (Modem)		19	5,54 %
Liste Cécile PRUDHOMME (Europe-Ecologie-Les Verts)		13	3,79 %
Liste Nathalie VERMOREL (Front de Gauche)		12	3,50 %
Liste Julien GONZALEZ (Alliance Écologiste Indépendante)		10	2,92 %
Liste Claire ROCHER (Extrême gauche)		8	2,33 %
Liste Charles-Henri GALLOIS (Divers)		3	0,87 %

Appel d'offres : travaux église (10/12/2015)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Annnonce envoyée à la publication sur :
Portail marché public de l'agglomération de Belfort :
<https://www.marches.agglo-belfort.fr/>

L'Est Républicain

10/12/2015

Marché publics de travaux

- 1 - Identification de la collectivité qui passe le marché : commune de Morvillars, représentée par M^{me} le Maire.
- 2 - Mode de passation : procédure adaptée passée en application de l'article 28-1 du Code des marchés publics.
- 3 - Objet du marché : rénovation de la toiture de l'église de Morvillars/Méziré.
- 4 - Décomposition de la consultation et lieu d'exécution : les travaux se dérouleront sur une durée prévisionnelle de 2 mois, plus une période de préparation de 1 mois.
Démarrage des travaux à compter de l'ordre de service.
Le marché est constitué de 2 lots :
 - lot 1 : couverture ardoise, zinguerie ;
 - lot 2 : reprise maçonnerie.Lieu d'exécution : rue de l'Eglise à Morvillars - 90120.
- 5 - Retrait du dossier de consultation à titre gratuit : Cabinet ROVIL, 6, rue du Rhône, 90000 Belfort, tél. 03.84.90.12.40, fax : 03 .84.90.12.41, rovil@rovil.com
- 6 - Renseignements techniques : Cabinet INGB, Site de l'Espérance, 1, rue du Merimont, 90000 Belfort, téléphone : 03.84.21.32.32, fax : 03.84.28.85.90, bureau@espace-ingb.com
- 7 - Visite sur site : une visite sur site obligatoire sera organisée par le maître d'œuvre. Elle se déroulera le mercredi 16 décembre 2015 de 14 h à 16 h.
- 8 - Date limite de réception des offres : le jeudi 31 décembre 2015 à 11 h.
- 9- Conditions et justifications à produire quant aux capacités des candidats, critères d'attribution des marchés : ces renseignements figurent dans le règlement de la consultation.
- 10 - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 11 - Date d'envoi de l'avis à la publication : le mardi 8 décembre 2015.

Françoise RAVEY, maire
401 821 700

Des arbres à abattre pour la sécurité (11/12/2015)

Des arbres à abattre pour la sécurité

11/12/2015

Le 18 septembre dernier, la chute d'un arbre a provoqué des dégâts conséquents sur un bâtiment communal. Suite à l'absence d'entretien de l'ancienne municipalité, il devenait impératif de prendre une décision sur le devenir du parc arboricole communal. Après consultation de l'ONF, certains arbres, situés devant le collège Lucie-Aubrac, doivent être abattus ainsi qu'une partie de ceux situés près des courts de tennis.

Après l'examen des deux devis et devant la fragilité du macadam coloré des lieux, le conseil a opté pour le devis présenté par l'ONF, bien que plus coûteux en raison de l'utilisation d'une grue. Au total, cinq arbres situés devant le collège, deux sur le cheminement piétonnier ainsi que les quatre autres bordant les courts de tennis seront abattus.

Concernant le diagnostic phytosanitaire, le conseil, devant le prix élevé de cette opération, estime qu'il serait souhaitable de ne le réserver qu'aux arbres représentant un patrimoine arboricole comme les marronniers de la place, ceux situés derrière l'école ainsi que le chêne devant le château. Néanmoins, un nouveau devis sera demandé.

Subventions exceptionnelles

Le Souvenir français effectue un travail remarquable lors des cérémonies commémoratives, notamment par le fleurissement de toutes



■ Les dégâts auraient pu être plus importants.

les tombes des soldats à la nécropole, mais aussi au titre du devoir de mémoire. Le conseil municipal a décidé d'allouer, à titre exceptionnel, à l'association le Souvenir français, une subvention de 200 € pour l'année 2016, cette association ne bénéficiant pas de l'utilisation des locaux communaux.

Jusqu'ici, le conseil municipal aidait à la hauteur de 30 € par élève participant à un voyage ou une sortie scolaire. Pour en bénéficier l'élève devait en faire la demande auprès de la mairie et habiter la commune de Morvillars. Le conseil municipal a décidé de reconduire cette décision pour l'année scolaire 2015-2016 en privilégiant l'aide directe à hauteur de 30 € par élève et ne versera pas de subvention au foyer socio-éducatif qui demandait une subvention.

Choix d'un nouveau co-

lumbarium : Michel Graehling, conseiller municipal chargé du cimetière, a présenté trois devis pour la fourniture d'un columbarium de douze cases. Après examen, les élus ont décidé de suivre la décision de la commission des biens intercommunaux et de retenir la proposition de l'entreprise Ernwein pour la réalisation d'un columbarium à la hauteur de 6.698 € TTC à partager entre les communes de Méziré et Morvillars.

Pour le reste, les élus ont encore décidé de supprimer la taxe sur les abris de jardin instaurée en 2012 à compter de l'an prochain et, avec une majorité de dix voix, l'adhésion au syndicat intercommunal de la fourrière du Territoire de Belfort. Enfin, ils ont choisi Groupama pour le contrat d'assurance de groupe pour le personnel communal.

Des arbres à abattre pour la sécurité

(Compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2015 – version complète envoyée à l'Est Républicain)

Dix conseillers municipaux étaient présents autour du maire Françoise Ravey pour l'avant dernière réunion de l'année 2015.

Le 18 septembre dernier la chute d'un arbre a provoqué des dégâts sur un bâtiment communal, évitant de peu un accident de plus forte ampleur. (Voir Est Républicain du 19 septembre). Suite à ce problème et à l'héritage du non suivi de l'entretien par l'ancienne municipalité, il devient impératif de prendre une décision sur le devenir du parc arboricole communal. Après la sollicitation de l'expert O.N.F, certains arbres, situés devant le collège Lucie Aubrac, doivent être abattus ainsi qu'une partie des arbres près des courts de tennis.

Deux devis d'abattage ont été présentés. L'entreprise Rerat propose un bûcheronnage sans appareil de levage et se dégage de toute responsabilité en cas de casse matérielle. L'O.N.F propose un abattage avec utilisation d'une grue.

Devant la fragilité du macadam coloré et pour prendre le moins de risques possibles, l'ensemble du conseil opte pour le devis présenté par l'O.N.F bien que plus disant. Cinq arbres situés devant le collège sont à abattre, deux arbres sur le cheminement piétonnier ainsi que les quatre arbres bordant les courts de tennis.

Concernant le diagnostic phytosanitaire et de résistance mécanique de divers arbres, le conseil, devant le prix élevé de cette action, pense qu'il serait souhaitable de ne la réserver qu'aux arbres représentant un patrimoine arboricole (marronniers de la place et ceux situés derrière l'école ainsi que le chêne devant le château). Un nouveau devis sera demandé.

Subventions exceptionnelles

Deux subventions exceptionnelles ont été demandées par l'association du Souvenir Français et par le Foyer Socio-éducatif (FSE) du collège Lucie Aubrac.

Le Souvenir Français effectue un travail remarquable lors des cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre et 21 novembre) notamment par le fleurissement de toutes les tombes des soldats à la nécropole mais aussi au titre du devoir de mémoire. Le conseil municipal décide d'allouer, à titre exceptionnel, à l'association le Souvenir Français une subvention de 200€ pour l'année 2016, cette association ne bénéficiant pas de l'utilisation des locaux communaux.

Chaque année une demande de subvention est envoyée par le Foyer Socio-éducatif du collège Lucie Aubrac afin de soutenir les différents projets des élèves. Pour mémoire, le conseil municipal avait décidé, les années précédentes, d'aider à la hauteur de 30€ par élève participant à un voyage ou une sortie scolaire. Pour en bénéficier l'élève devait en faire la demande auprès de la mairie et habiter la commune de Morvillars. Le conseil municipal décide de reconduire cette décision pour l'année scolaire 2015-2016 en privilégiant l'aide directe à hauteur de 30€ par élève en tant que de besoin et décline la demande de subvention directe au FSE.

Choix d'un nouveau columbarium

Michel Graehling, conseiller municipal chargé du cimetière a présenté trois devis pour la fourniture d'un columbarium de 12 cases. La commission « Biens Intercommunaux entre Méziré et Morvillars section cimetière » a donné son choix. Le conseil municipal décide de suivre la décision de la commission et de retenir la proposition de l'entreprise Ernwein pour la réalisation d'un columbarium à la hauteur de 6698€ TTC à partager entre les communes de Méziré et Morvillars.

Exonération de la taxe abris de jardin

Madame le maire a procédé à un rapide rappel sur la taxe introduite en 2012, « impôt d'aménagement », concernant les abris de jardin, les garages non attenants à la maison, les combles non aménagés et les cabanons de piscine d'une surface de plus de 5 m². Les propriétaires tenus de déclarer en mairie ces travaux se voyaient appliquer une sur-taxation au foncier bâti. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression de la taxe « impôt aménagement » à la date du 1^{er} janvier 2016.

Décisions modificatives budgétaires

Jean-François Zumbihl, adjoint au maire chargé des finances a présenté la décision modificative comptable n°2 afin de terminer le budget 2015. Elles portent sur des virements de crédits de 43 100€ en section d'investissement et de 20 000€ en section de fonctionnement.

Fourrière départementale

Le conseil municipal, à la majorité des voix (10 voix pour et 3 voix contre) décide de renouveler pour l'année 2016, l'adhésion au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort.

Renouvellement du contrat groupe assurances collectivités

Lydie Baumgartner adjointe au maire a rappelé la délibération du 29 avril 2015 prise par le conseil municipal qui chargeait le Centre de Gestion d'une mission de négociation d'un nouveau contrat-groupe d'assurance destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux, pour la période 2016-2018.

Conformément à la législation en vigueur, le Centre de Gestion a mené cette négociation selon la procédure du marché négocié. Ce processus s'est achevé en novembre 2015, par l'attribution du marché à la compagnie d'assurance Groupama pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Groupama s'est engagé à fournir pendant cette période une couverture intégrale pour chaque catégorie d'agents territoriaux, sans augmentation de taux pendant les 3 années de couverture du marché. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe d'assurance pour les deux catégories concernées parmi le personnel communal.

Résultats élections régionales 2ème tour (13/12/2015)

Morvillars		2ème tour - 13/12/2015	
	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	722		
Abstentions	298	41,27 %	
Votants	424	58,73 %	
Blancs	10		2,36 %
Nuls	13		3,07 %
Exprimés	401		94,58 %
		Voix	% Exprimés
Liste Sophie MONTEL (Front National)		199	49,63 %
Liste François SAUVADET (Union de la Droite)		107	26,68 %
Liste Marie-Guite DUFAY (Union de la Gauche)		95	23,69 %

Plongée au cœur du sénat (17/12/2015)

Politique Une trentaine d'élus et de fonctionnaires des collectivités territoriales ont découvert le Palais du Luxembourg à l'invitation de Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort

Plongée au cœur du Sénat

17/12/2015

ÉLUS, FONCTIONNAIRES des collectivités territoriales et particuliers : ils ont tous apprécié leur immersion dans le quotidien du Sénat jeudi dernier. À l'invitation de Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort, la délégation venue en TGV a pu découvrir le Palais du Luxembourg, haut lieu de la République au même titre que l'Assemblée Nationale et l'Élysée. Un monument chargé d'histoire qui fête ses 400 ans cette année puisque sa création remonte à 1615 avec Marie de Médicis.

Les fesses de la pudeur

C'est donc un musée vivant que le groupe a traversé, retrouvant pour certains une salle, un détail ou une impression déjà captés lors d'un documentaire ou d'une émission télé. L'inévitable visite touristique a permis d'escalader le grand escalier mythique qui accède à la célèbre salle des conférences au décor napoléonien hyperchargé. Les symboles du pouvoir y font bon ménage depuis 1799, le trône de Napoléon voisinant avec l'original de la constitution de 1958.

Des symboles prestigieux inmanquablement associés à des repères plus anecdotiques : la statue de la pudeur aux fesses pelées par chaque nouvel élu selon la tradition, les godets transportant un message ou un journal, le buste de Marie de Médicis dans la salle du livre d'or, le bureau postal, le salon de coiffure ou la bibliothèque principale baignant dans un calme feutré. Mais le plus bel endroit est sans conteste l'annexe de la bibliothèque, un lieu magique où respirent 60.000 ouvrages aux tranches colorées.

Mamuel Valls au micro

Après un déjeuner consistant pris sur place, le groupe s'est également nourri d'un moment fort de la vie politique française : les questions au gouvernement. Continué à deux minutes chrono, Mamuel Valls, Najat Vallaud-Belkacem, Myriam El Khomri ou Harlem Désir se sont acquittés de leur petit oral hebdomadaire sous la surveillance de Gérard Larcher, le président de l'Assemblée. Des échanges vifs et rythmés, avec au centre de l'hémicycle un Cédric Perrin



Le groupe des visiteurs s'est immergé dans un véritable musée vivant.

PHOTOS LIONEL VADAM

plutôt sage, assis à la place 166.

Le sénateur du Territoire de Belfort n'a pas le privilège d'avoir sur son pupitre un médaillon représentant un prédécesseur célèbre. Certains de ses homologues sont en revanche face à François Mitterrand ou Michel Debré, la palme étant détenue par Éliane Assasi

au siège 15, qui a sous les yeux Victor Hugo et Georges Clemenceau réunis.

Mais le Sénat, véritable ville dans la ville, ce sont aussi des sous-sols aménagés pour un travail en profondeur, souvent méconnu. C'est le cas de la salle Clemenceau (encore lui) où se réunit la commission des affaires étrangères et de la Dé-

fense, celle de Cédric Perrin. Comme son prédécesseur Jean-Pierre Chevènement, dont il a récupéré le vestiaire portant le numéro... 90. De même que l'ébauche du Lion de Bartholdi prête par le musée d'Orsay et qui trône dans son bureau. De quoi rappeler, en permanence, d'où l'on vient.

Françoise ZIMMER



En pleine séance des questions au gouvernement.



À l'écoute de Najat Vallaud-Belkacem.



Conseil municipal (22/12/2015)

Le casse-tête de l'accessibilité

22/12/2015

Outre la conclusion favorable pour la municipalité de l'affaire Caroline Camozzi (ER du 19 décembre) le conseil réuni ce jeudi a évoqué longuement le dossier de l'agenda d'accessibilité programmée. Un dossier « casse-tête » pour toutes les communes tant son approche est compliquée et son coût démesuré.

Régis Ostertag, chargé du dossier, a décortiqué les tenants et les aboutissants de cette affaire. « Si sur le principe nous sommes d'accord, en revanche, financièrement c'est autre chose, et les choix sont difficiles entre les travaux à réaliser à la mairie et à la poste, à l'église, à la médiathèque au gymnase à la salle d'exposition et au dojo » a indiqué Françoise Ravey. Et par exemple, s'il n'y a pas de handicapés qui font du judo, il faut prévoir l'accès pour une personne privée de mobilité... qui pourrait accompagner un pratiquant. Finalement on retiendra que la commune produira bien son agenda de réalisation et qu'en fonction

des aides, elle s'engagera sur un calendrier de réalisation. Question de forme, les élus ont pris une nouvelle délibération pour transformer les POS en PLU afin de lancer une nouvelle procédure, de mettre le projet à disposition du public et de finalement l'approuver.

Sur le plan forestier, outre le tirage des affouages prochainement, les élus ont encore approuvé les coupes proposées par l'ONF pour un volume voisin de 200 m³. En matière financière, le conseil ne donnera pas suite aux demandes de subventions formulées par le LEPA de Valdoie et Domicile 90 mais continuera de mettre à disposition des jeunes sapeurs-pompiers des locaux gratuitement.

Enfin, une nouvelle convention de gestion des biens indivis avec Méziré pour le cimetière, l'église, le presbytère et la forêt devait être prise tandis qu'une information détaillée sur l'assainissement et le service civique concluait cette dernière séance de l'année.

Morvillars

19/12/2015

Classement sans suite

Dernière réunion de l'année au conseil municipal avec plusieurs gros dossiers dont l'un vient de se clore à la satisfaction générale des élus et en particulier celle du maire, Françoise Ravey.

Il s'agit du classement sans suite de la procédure lancée par Caroline Camozzi auprès du procureur de la République. Petit rappel des faits : le 29 décembre 2014, Caroline Camozzi envoie un sms « pour demander que l'on tienne compte de son avis sur un dossier présenté au conseil concernant la résiliation de la convention avec les Francas. D'abord considéré comme un pouvoir ce sms n'avait en fait pas pu être validé mais Caroline Camozzi avait porté à

l'époque l'affaire en justice accusant le maire et une adjointe de malversations tout en mettant en cause leur honneur et leur considération. Après avoir démissionné le 25 février dernier, Caroline Camozzi malgré une motion votée à l'unanimité soutenant le maire, ne désarmait pas tandis que Françoise Ravey rappelait à l'époque « que pouvoir ou pas, le SMS de la démissionnaire n'aurait rien changé à l'affaire puisque le dossier a été adopté par quatorze voix sur quinze ». « C'était une tempête dans un verre d'eau » résume aujourd'hui Françoise Ravey, qui, avec une satisfaction non dissimulée, referme ce dossier qui fut douloureux pour elle. (A suivre).

Pas de suite pour le SMS (23/12/2015)

Polémique Une ex-conseillère municipale de Morvillars mettait en cause le maire de la localité dans l'utilisation de son pouvoir

Pas de suite pour le SMS

23/12/2015

ARIANE COMBAREL, procureur de la République de Belfort, a indiqué à Françoise Ravey, maire de Morvillars, qu'elle avait procédé au classement sans suite du litige opposant cette dernière à Caroline Camozzi, conseillère municipale démissionnaire depuis le 25 février. Le premier magistrat de la commune l'a annoncé lors de la séance du conseil municipal, qualifiant cette polémique de « tempête dans un verre d'eau ».

Les faits remontent au 29 décembre 2014. Caroline Camozzi, depuis son lieu de vacances, transmet un sms à Françoise Ravey quelques heures avant le conseil municipal et lui demande de tenir compte de son avis dans l'un des dossiers program-

més. Son sms est considéré comme un pouvoir de représentation, mais il s'avère qu'il ne pourra pas être validé. L'affaire aurait pu en rester là, d'autant que le dossier a été finalement adopté par 14 voix sur 15. C'était sans compter sur la réaction de Caroline Camozzi.

La conseillère municipale démissionnaire porte plainte début avril auprès du procureur de la République et du préfet, évoquant un « faux en écriture publique », son sms ayant été pris en compte en tant que pouvoir et le rapport, avec lequel elle n'était pas d'accord sans le déclarer clairement, adopté à l'unanimité.

Pour Françoise Ravey et l'ensemble de son conseil, sa démarche « met en cause le

maire et une adjointe et comporte des termes inappropriés et diffamatoires, la malversation évoquée constituant une atteinte à l'honneur et à la considération ».

Le 15 avril, s'estimant « outragés dans leur dignité d'élus », les membres du conseil municipal adoptent une motion de soutien au maire, à l'unanimité. Ils y soulignent son « implication sans limite, ainsi que celle de ses adjoints » et rappellent « la transparence et le fonctionnement démocratique » qui régit leur action collective. Cette polémique aurait été évitée si Caroline Camozzi avait tout simplement déposé un pouvoir en bonne et due forme avant de partir en vacances...

FZ